

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



NAMIBIE

**DOCUMENT DE STRATÉGIE PAR PAYS
2009-2013**

DÉPARTEMENT RÉGIONAL

Région Sud A
Avril 2009

TABLE DES MATIÈRES

	Page
	iv-ix
	RÉSUMÉ ANALYTIQUE
I.	<u>INTRODUCTION</u> 1
II.	<u>CONTEXT EDU PAYS ET PERSPECTIVES</u> 1
	2.1 Contexte politique, économique et social..... 1
	2.2 Options stratégiques..... 11
	2.2.1 Cadre stratégique du pays 11
	2.2.2 Défis et faiblesses..... 13
	2.2.3 Atouts et opportunités 13
	2.3 Évolutions récentes en matière de coordination/harmonisation de l'aide et positionnement de la BAD en Namibie..... 16
	2.3.1 Évolutions en matière de coordination/harmonisation de l'aide 16
	2.3.2 Positionnement de la BAD dans le pays 17
	2.3.3 Résultats du précédent DSP 18
	2.3.4 Leçons tirées du précédent DSP. 18
III.	<u>STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR LA NAMIBIE</u> 19
	3.1 Facteurs qui entravent le partenariat entre la Banque et la Namibie 19
	3.2 La stratégie de la Banque pour un partenariat renforcé avec la Namibie 19
	3.3. Justification de l'intervention du Groupe de la Banque 20
	3.4. Contexte et justification des domaines d'intervention prioritaires proposés pour la Namibie 25
	3.5. Réalisations attendues et cibles 25
	3.6. Suivi et évaluation 29
	3.7. Enjeux liés au dialogue avec le pays 29
	3.8 Risques potentiels et mesures d'atténuation 30
IV.	<u>CONCLUSION ET RECOMMANDATION</u> 30

ANNEXES

I	Matrice de suivi du cadre de résultats du DSP	5
II (A)	Résumé des opérations du Groupe de la Banque	3
II (B)	Résumé des opérations en cours du Groupe de la Banque	1
II (C)	Performance des projets par secteur	1
III (A)	Principaux indicateurs économiques et financiers, 2003-2007	1
III (B)	Opérations financières du gouvernement central	1
IV	Progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	3
V	Défis à relever par la Namibie dans le secteur social	3
VI(A)	Matrice des bailleurs de fonds-Dons	3
VI(B)	Matrice des bailleurs de fonds-Prêts	1
VI(C)	Aide multilatérale au développement, 2006/07	1
VII	Liste des documents/sources utilisées pour l'élaboration du DSP	2
VIII	Réalisations du PND2	1
IX	Carte de la Namibie	2

TABLES

Tableau 1: EPIP de la Namibie	16
Tableau 2 : Le Programme indicatif de prêt du Groupe de la Banque, 2009-2013	27
Tableau 3 : Le Programme hors-prêts du Groupe de la Banque, 2009-2013	28

GRAPHIQUES

Graphique 1: Contexte politique	2
Graphique 2 : Contribution des secteurs au PIB	3
Graphique 3 : Performance macroéconomique	4
Graphique 4 : Évaluation de la gouvernance	5
Graphique 5 : Facilité de faire des affaires	5
Graphique 6 : Indice de la compétitivité dans le monde	6
Graphique 7 : Intégration régionale	6
Graphique 8 : Politiques en faveur de l'intégration sociale	9
Graphique 9 : Indice du développement humain	11
Graphique 10 : Secteur financier	14
Graphique 11 : APD par habitant	16

ENCADRÉS

Encadré 1 : Thème du Troisième Plan national de développement (PND3)	12
Encadré 2 : Objectifs, piliers et cibles de la Vision 2030 de la Namibie	12
Encadré 3 : Principaux problèmes de développement	13
Encadré 4 : Instruments de la BAD pour atténuer l'impact de la crise financière	15

Le présent DSP a été préparé par une équipe pays composé de M. Andrew Mwaba, Spécialiste en chef, Economie, ORSA ; M. Maurice Mubila, Statisticien en chef, ESTA.1 ; M. Frank Boahene, Spécialiste principal de l'éducation, OSHD ; M. Boniface Aleobua, Ingénieur principal, Eau et assainissement, OWAS ; M. Suwareh Darbo, économiste-pays supérieur, ORSA ; M. Lewis Bangwe, Expert en agriculture, ZMFO/OSAN et M. Arfaoui Youssef, Chargé d'investissement supérieur, OPSM, à la suite de la mission de préparation qu'ils ont effectuée en Namibie du 15 au 26 septembre 2008. Le DSP a aussi fait l'objet de discussions au cours de la Mission et de l'atelier de dialogue qui ont eu lieu en Namibie du 11 au 18 février 2009 auxquels ont pris part M. Abdirahman Beileh, Directeur, ORSA ; M. Geoffrey Manley, Chargé d'investissement principal, MZFO/OPSM ; Mme Eva Ruganzu, Chargée de programme principale, ORSA ; M. Suwareh Darbo, économiste-pays supérieur, ORSA ; Tapé Sylvestre, Analyste financier supérieur, FTRY et Mlle Aisha Yahaya, stagiaire, ORSA.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAD	:	Banque africaine de développement
APPR	:	Examen annuel de la performance du portefeuille
BON	:	Banque de la Namibie
CEDAW	:	Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes
CGP	:	Profil de la gouvernance par pays
CIDA	:	Agence canadienne pour le développement international
CMA	:	Zone monétaire commun
CPI	:	Indice des prix à la consommation
EPIP	:	Évaluation des politiques et des institutions du pays
DSP	:	Document de stratégie par pays
DFID	:	Département pour le développement international du Royaume Uni
DOTS	:	Directly Observed Treatment, Short-course
PD	:	Partenaires au développement
GPD	:	Groupe des partenaires au développement
EAP	:	Politique d'évaluation environnementale
ELF	:	Concours de trésorerie d'urgence
EMA	:	Loi sur la gestion de l'environnement
EPA	:	Accord de partenariat économique
EPSA	:	Renforcement de l'assistance du secteur privé en Afrique
EPZ	:	Zone franche économique
ESW	:	Études économiques et sectorielles
ETSIP	:	Programme de modernisation du secteur de l'éducation et de la formation
FAPA	:	Fonds d'assistance au secteur privé en Afrique
FDI	:	Investissement direct étranger
FTA	:	Zone de libre échange
PIB	:	Produit intérieur brut
HIES	:	Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages
VIH/Sida	:	Virus d'immunodéficience humaine/ Syndrome immunodéficitaire acquis
ICEMA	:	Gestion à base communautaire intégrée des écosystèmes
TIC	:	Technologies de l'information et de la communication
IEPA	:	Accord de partenariat économique intérimaire
IFMIS	:	Système intégré d'information sur la gestion financière
IMF	:	Fonds monétaire international
KRA	:	Domaines clés de résultats
PMA	:	Pays les moins avancés
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le développement
PRI	:	Pays à revenu intermédiaire
ML TRMP	:	Schéma directeur à moyen et long terme pour le secteur des transports
MdF	:	Ministère des Finances
MRLGH	:	Ministère chargé des collectivités régionales et locales et du logement
CDMT	:	Cadre de dépenses à moyen terme
NAD	:	Dollar namibien
NBFIs	:	Institutions financières non bancaires
NCCI	:	Chambre de commerce et d'industrie de la Namibie
NCSA	:	Autoévaluation des capacités nationales
PND	:	Plan national de développement
NEPAD	:	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NEPRU	:	Unité namibienne de recherche sur les politiques économiques
NGP	:	Politique nationale du genre
NGPA	:	Plan d'action national sur le genre

NHIES	:	Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages en Namibie
NIPP	:	Programme national de promotion de l'intégrité
NLFS	:	Enquête sur la main-d'œuvre en Namibie
NPCS	:	Secrétariat de la Commission nationale de planification
NPRAP	:	Programme national d'action pour la réduction de la pauvreté
SNP	:	Du Système national de règlement
NSAs	:	Acteurs non-étatiques
NWPC	:	Comité parlementaire national des femmes
PEP	:	Partenariat pour l'entreprise privée
PTME	:	Prévention de la transmission de la mère à l'enfant
PPP	:	Partenariat public-privé
SRP	:	Stratégie de réduction de la pauvreté
RAS	:	Stratégie d'assistance régionale
PMR	:	Pays membres régionaux
SACU	:	Union douanière d'Afrique australe
SADC	:	Communauté de développement d'Afrique australe
Pâmes	:	Petites et moyennes entreprises
SSA	:	Afrique subsaharienne
SWAPO	:	Organisation des peuples du Sud-ouest africain
TB	:	Tuberculose
TFI	:	Initiative de financement du commerce
UC	:	Unités de compte
PNUD	:	Programme des Nations unies pour le développement
VET	:	Enseignement et formation professionnels
WDI	:	Indicateurs du développement dans le monde
WEF	:	Forum économique mondial

EXERCICE BUDGÉTAIREDu 1^{er} avril au 31 mars**ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES****(15 avril 2009)**

Monnaie nationale	=	Dollar namibien (N\$)
1,0 UC	=	15,2176 N\$
1,0 UC	=	1,57413 USD
1,0 US\$	=	9,667308 N\$

POIDS ET MESURES

Système métrique

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. **Introduction** : Le Document de stratégie-pays (DSP) pour la Namibie pour la période 2009-2013 est la stratégie à moyen terme de la Banque visant à aider le pays à relever les défis de développement auxquels il est confronté dans le cadre d'une action de coordination et de concertation. Les domaines d'intervention prioritaire du Groupe de la Banque consignés dans le DSP sont en phase avec le programme de développement du pays tel qu'énoncé dans le Troisième plan national de développement (PND3) qui a été approuvé par le Gouvernement en juin 2008. Le DSP comporte trois grands piliers : le renforcement de la compétitivité du secteur privé par le développement des capacités et des infrastructures (transport, énergie et eau) ; l'investissement dans les infrastructures rurales et les dispositifs d'irrigation en vue d'accroître la productivité agricole et renforcer la sécurité alimentaire ; et, le commerce et l'intégration régionale. En outre, la Banque fournira des services de conseil à travers des études économiques et sectorielles et contribuera à la création de capacités institutionnelles appropriées.

2. **Contexte national** : la Namibie postcoloniale est généralement stable et paisible et est dotée d'une constitution progressiste. Depuis son accession à l'indépendance en 1990, l'un des principaux acquis enregistrés par la Namibie au plan politique a été le transfert sans heurts du pouvoir d'un Président à un autre qui est de bon augure pour le développement socioéconomique du pays. Toutefois, la stabilité du pays peut être compromise si les autorités ne s'attaquent aux taux de pauvreté élevés, au chômage et aux inégalités de revenu et en matière de propriété foncière.

3. La Namibie continue de bénéficier d'une stabilité économique prolongée caractérisée par des taux d'investissement élevés en proportion du PIB et d'un taux de croissance réelle du PIB se situant en moyenne à environ 22 % et 6,0 % respectivement pendant la période 2003-2007. Ces résultats ont été possibles grâce à la mise en œuvre de bonnes politiques macroéconomiques et des institutions démocratiques fonctionnelles. Toutefois, compte tenu de la taille réduite de son marché, de son ouverture et de la forte dépendance des échanges internationaux, l'économie namibienne reste à la merci de perturbations externes tels que les fluctuations des termes de l'échange, les variations de la demande extérieure et des variations climatiques. Les autres défis auxquels est confronté le pays sont, entre autres, la lutte contre le VIH/SIDA, l'inadéquation des capacités, la sécheresse, le coût élevé de fourniture des infrastructures, les taux de pauvreté élevés, (28 %), le chômage (36,7 %) et les inégalités (0,6) tels que mesuré par le coefficient de Gini. Les taux de pauvreté élevés, le chômage et les inégalités sont tous ancrés dans le long passé de colonialisme et d'apartheid du pays.

4. Outre les problèmes évoqués au paragraphe 3, la Namibie fait face à l'impact de la crise financière. L'impact de la crise financière mondiale sur le secteur financier namibien a été ressenti par des canaux indirects : taux de change, inflation et taux d'intérêt. Le dollar namibien (NAD) s'est déprécié par rapport aux principales devises au cours des trois premiers trimestres de 2008, ce qui s'est traduit par une augmentation des prix des importations et de l'inflation et, partant, des taux d'intérêt. Le système bancaire reste viable même si les bénéfices ont diminué de 14,6 % au cours du troisième trimestre de 2008 et le niveau des dettes grimpe avec la hausse des coûts des emprunts. Pendant les six mois avant juin 2008, les prêts improductifs dans le secteur bancaire ont cru de 9,7 %. Les institutions bancaires locales, qui sont surtout des filiales de banques sud-africaines ne sont pas exposées directement à la crise du crédit à l'échelle mondiale, mais la situation au plan national

pourrait se détériorer du fait du resserrement de la politique monétaire et en particulier, de la flambée des coûts de l'énergie et des prix des denrées alimentaires. En revanche, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, avec un ratio d'adéquation du capital au-dessus de 15 %, le minimum réglementaire étant de 10 %. Le fonctionnement général du secteur des assurances est jugé viable et ne pose pas de menace significative pour la stabilité du secteur financier. S'agissant de l'infrastructure financière, la Banque de la Namibie (BON) a entrepris un certain nombre d'activités de supervision au cours du premier semestre de 2008. L'objectif principal de ces initiatives était de confirmer la sécurité, l'efficacité et la mise en œuvre rapide du Système national de règlement (NPS) en Namibie.

5. Face à la crise financière, la Banque a pris des mesures qui i) lui permettront de fournir des ressources à ses clients qui remplissent les critères requis pour faire face à des besoins de financement imprévus, urgents et à court terme résultant de la crise financière mondiale et ii) renforcer la flexibilité de ses instruments en vue de s'adapter à un environnement en mutation. À cette fin, la Banque a adopté deux initiatives : un concours de trésorerie d'urgence (CTU) de 1,5 milliards de dollars EU et une Initiative de financement du commerce (TFI) de 1,0 milliard de dollars EU. La première est destinée à atténuer les effets de la crise de liquidité à laquelle est actuellement confronté le client de la Banque. Le CTU est un mécanisme polyvalent à caractère exceptionnel fournissant un soutien financier aux pays admissibles au bénéfice des ressources de la BAD et mettant en œuvre des opérations non souveraines dans tous les Pays membres régionaux (PMR) qui pâtissent du manque de liquidité dû à la crise financière mondiale. L'admissibilité à ce mécanisme est étendue à une large palette de bénéficiaires, notamment les PRI et/ou leurs Banques centrales, les institutions et sociétés de financement public et privé dans tous les PMR. Il vise à introduire une nouvelle Ligne de crédit pour le financement du commerce (LdC FC) qui permettra aux banques commerciales africaines et aux IFF d'utiliser les ressources de la BAD pour soutenir des opérations de financement du commerce. Les deux instruments pourraient aider des pays comme la Namibie à faire face aux besoins de liquidité à court terme afin d'atténuer l'impact de l'encadrement du crédit.

6. **Le programme de développement de la Namibie** : les Plans nationaux de développement (PND) sont les principaux instruments pour la mise en œuvre des politiques et programmes entrant dans le cadre de la réalisation de la Vision 2030. Ils sont destinés à enrayer l'héritage colonial caractérisé par les fortes inégalités de revenus et la pauvreté par des politiques proactives telles que les Plans verts et la réforme agraire. Le PND3 (2007/08-2011/12) qui a été adopté par le Parlement en juin 2008 est une tentative pour traduire les objectifs de la Vision 2030 en mesures et en actions concrètes. C'est un outil stratégique de mise en œuvre à moyen terme destiné à réaliser systématiquement les objectifs de la Vision 2030 et son thème principal est "Accélérer la croissance économique et amplifier le développement rural ».

7. Comme les deux précédents PND, le PND3 est axé sur la pauvreté et contient des repères macroéconomiques et structurels cadrant avec la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) du pays – Programme national d'action pour la réduction de la pauvreté (NPRAP) qui a été formulé en 1998. La SRP privilégie l'accroissement de la production et la productivité agricoles ; la promotion du tourisme à base communautaire ; la promotion du développement des petites et moyennes entreprises ; le renforcement des filets de sécurité sociale ; et les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre.

8. **Justification de l'intervention du Groupe de la Banque** : l'inadéquation des capacités tant dans le secteur public que dans le secteur privé a été identifiée comme l'un des principaux obstacles à un développement durable en Namibie. L'insuffisance d'entrepreneurs bien formés dans les filières professionnelles ou commerciales est un grand handicap pour le secteur des petites entreprises en Namibie. Non seulement ces entreprises sont mal gérées, mais les produits ou services qu'elles fabriquent ou vendent laissent beaucoup à désirer. Afin d'atteindre les objectifs de la Vision 2030 et du PND3, les capacités du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises (PME) doivent être développées. Il est essentiel que la Banque soutienne la formation professionnelle au bénéfice tant du secteur public que du secteur privé, notamment en offrant des voies de formation à l'entrepreneuriat aux PME.

9. Le gouvernement namibien reconnaît que l'aménagement d'infrastructures de transport adéquates est indispensable à l'amélioration de la compétitivité du secteur privé, à la stimulation de la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. À cette fin, la stratégie de la Banque est de contribuer à l'initiative des pouvoirs publics qui vise à faire des infrastructures de transport multimodal du Corridor de Walvis Bay le principal instrument pour l'intégration du développement industriel du Nord et de l'Ouest du pays et pour relier cette plate-forme industrielle avec le reste du pays et la sous-région de l'Afrique australe. Elle aidera à créer et renforcer le réseau de routes de desserte et de voies ferrées qui permettra d'assurer l'accès aux zones rurales et le développement d'un réseau de routes régionales à grand trafic en appui à l'intégration régionale.

10. Le gouvernement namibien est aussi conscient de la nécessité d'assurer une fourniture régulière et adéquate en électricité car tout effort pour réduire la pauvreté, les inégalités et le chômage seront vains sans cet ingrédient essentiel. Paradoxalement, l'Afrique australe fait face à une crise de l'électricité, qui n'épargne guère la Namibie. NamPower fournit la Namibie surtout en énergie hydroélectrique à partir de Ruacana pour une capacité moyenne de 120 MW, ce qui correspond à 40 à 45 % de la demande énergétique annuelle de la Namibie. Les centrales thermiques de NamPower, qui utilisent des combustibles fossiles encore plus coûteux sont **mises à contribution** dans les périodes de pénurie et d'urgence. Environ 55 à 60 % de l'énergie est importée annuellement de plusieurs sociétés de la SADC. Face à l'accroissement annuel de 3 % de la demande d'électricité, il importe que la Banque appuie la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement pour le développement du secteur de l'énergie afin de garantir la sécurité des approvisionnements en énergie et favoriser la réalisation du programme de développement du pays.

11. La sécheresse et l'inadéquation des infrastructures hydrauliques ont contribué à la pénurie d'eau aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales, entamant ainsi la compétitivité du secteur privé. La rareté des ressources en eau entrave considérablement le développement socioéconomique du pays. La fourniture et la gestion durables de l'eau est, par conséquent, d'une importance primordiale pour garantir le succès économique durable de la Namibie. Il est donc important que la Banque fournisse un soutien au secteur de l'eau et de l'assainissement.

12. La Namibie importe environ 65 % de ses besoins alimentaires. Par conséquent, une proportion considérable de la population du pays peut être considérée comme vulnérable et en situation d'insécurité alimentaire, tandis que près de 23 % de la population souffre de sous-alimentation. Au moins 80 % de la population rurale s'adonne aux activités agricoles en tant que producteurs de cultures de subsistance, mais la part de l'agriculture dans le PIB est

d'environ 6 %, ce qui traduit une faible productivité dans le secteur. L'intervention de la Banque dans le secteur agricole visera donc à améliorer la productivité et à la réalisation de la sécurité alimentaire et la diversification vers la production et l'exportation de produits agricoles à haute valeur grâce à la production agronomique à base d'irrigation en vue de la réduction des effets néfastes de la sécheresse, qui a été citée comme un défi pour le développement. L'intervention visera aussi à réaliser la modernisation durable de l'élevage par l'utilisation optimale et durable des terres de parcours.

13. La Namibie continuera de jouer un rôle crucial dans l'intégration régionale en développant un partenariat avec les autres membres de la SADC à travers le développement des infrastructures régionales, la facilitation du commerce transfrontalier et de l'investissement et le renforcement des capacités dans le domaine des échanges commerciaux.

14. Les facteurs qui entravent le partenariat entre la Banque et la Namibie : Au nombre de ces facteurs, figurent la concurrence venant des autres institutions multilatérales et bilatérales, la disponibilité de financement auprès des institutions locales et la lourdeur des procédures de la Banque.

15. La Stratégie de la Banque pour un partenariat renforcé avec la Namibie : La Banque continue d'intensifier ses efforts pour améliorer sa compétitivité en Namibie dans le cadre de ses stratégies en faveur des PRI, notamment le Cadre pour le renforcement de l'appui aux PRI adopté récemment, qui envisage d'offrir des procédures simplifiées aux entreprises et des produits de financement compétitifs, notamment de meilleures conditions et des taux d'intérêts débiteurs mieux adaptés aux besoins des PRI. La Banque a également adopté les mesures recommandées par le Groupe de travail sur les PRI pour la mise en œuvre du nouveau cadre. Dans ces mesures figurent les réponses de la Banque à certaines des préoccupations des PRI tels que la Namibie. Ces réponses comprennent l'amélioration de la qualité des relations et des prestations ; l'innovation dans les services financiers ; l'intégration de la fourniture des services de conseil et les ressources mixtes ; la révision des critères de classification des pays ; et le renforcement des activités de communication dans les PRI.

16. Stratégie du Groupe de la Banque pour la période 2009-2013 : conformément aux objectifs du PND3, la nouvelle Stratégie du Groupe de la Banque continuera de s'attaquer aux défis de la pauvreté, des inégalités et du chômage dans le pays. À cet égard, la nouvelle stratégie reposera essentiellement sur trois grands piliers : i) renforcement de la compétitivité du secteur privé par le développement des capacités et des infrastructures (transport, énergie et eau), ii) l'investissement dans les infrastructures rurales et les dispositifs d'irrigation en vue d'accroître la productivité agricole et améliorer la sécurité alimentaire et iii) le partenariat pour le commerce et l'intégration régionale. En outre, la Banque fournira des services de conseil à travers les études économiques et sectorielles et le renforcement des capacités institutionnelles.

17. Le premier pilier, à savoir le renforcement de la compétitivité du secteur privé, devrait donner un élan à la croissance des PME. Il offre aussi un avantage unique pour la diversification de l'économie vers des secteurs autres que celui des minerais tels que le tourisme et les services financiers, compte tenu de la qualité du cadre de gouvernance dans le pays, le faible taux de criminalité, la beauté de son paysage et de ses **décors**. Le deuxième pilier, l'investissement dans les infrastructures rurales et les dispositifs d'irrigation, devrait

contribuer à la réalisation des objectifs de la sécurité alimentaire, l'augmentation des revenus des agriculteurs et la réduction de la pauvreté, ainsi que la promotion de l'exportation des cultures à haute valeur. Il améliorera également la production animale, les investissements dans les infrastructures d'élevage et la création de valeur ajoutée pour les produits de l'élevage. Le troisième pilier, le commerce et l'intégration régionale, devrait favoriser les investissements transfrontaliers et le commerce international. Hormis le fait qu'ils soient alignés sur le PND 3, ces piliers ont aussi été choisis en tenant compte des atouts distinctifs de la Banque, de la nécessité d'assurer une sélectivité et de veiller à ce que les interventions aient le plus grand impact ainsi que de garantir la synergie et la complémentarité avec les interventions des autres partenaires au développement.

18. **Possibilités de prêt** : en tant que pays à revenu intermédiaire, le programme d'emprunts de la Namibie sera limité au guichet de la BAD. Tout porte à croire que le pays se concentrera donc sur les projets qui offrent un taux de rendement qui couvre largement les coûts d'emprunt. S'agissant précisément de la Namibie, les possibilités d'accès aux financements peuvent être améliorées à travers le cofinancement et la combinaison des ressources concessionnelles avec les ressources de la BAD. Par exemple, le Mécanisme de cofinancement accéléré pour l'Afrique (ACFA) peut être associé avec des ressources de la BAD. Il s'agit d'un mécanisme de prêts souverains ciblé sur le développement du secteur privé. Les autorités publiques seront aussi encouragées à recourir au Fonds d'assistance technique pour les PRI et au Fonds pour l'Assistance au secteur privé en Afrique (FAPA) pour financer les projets dans le domaine du renforcement des capacités, du développement des compétences et des études économiques et sectorielles. Comme indiqué plus haut, la Namibie a également la possibilité d'accéder aux ressources de l'ELF et du TFI. Enfin, des missions de sensibilisation et de concertation seront dépêchées sur le terrain afin d'expliquer les nouvelles politiques de la Banque dans les PRI, notamment les nouvelles conditions de prêts, les nouveaux produits, instruments et processus administratifs. Ces mesures sont aussi susceptibles d'améliorer les prêts de la Banque à la Namibie.

19. **Des plafonds de prêt stables** : l'évaluation du risque par pays repose sur cinq clusters mesurant les fondamentaux macroéconomiques, la mise en œuvre et l'exécution des politiques, la viabilité de la dette extérieure, les perspectives sociopolitiques, l'adéquation de l'environnement des affaires pour le développement du secteur privé, et la performance du portefeuille du Groupe de la Banque en rapport avec les antécédents en matière de service de la dette et la mise en œuvre des projets. En 2009, la Namibie est classée comme un pays à faible risque et considéré comme ayant une performance au-dessus de la moyenne africaine dans tous les 5 clusters. Les indices de risque de la Namibie restent en dessous des niveaux-seuils critiques du Groupe de la Banque et le profil d'endettement du pays, aussi bien au plan interne et au plan extérieur, est viable. La Namibie présente des antécédents satisfaisants pour ce qui d'honorer ses obligations dans le cadre de sa dette vis-à-vis de la Banque et n'a actuellement pas d'arriérés de remboursement. Sur la base de cette évaluation, l'enveloppe de prêt annuelle de la Namibie pour 2009 sera comprise entre 288 millions d'UC et 412 millions d'UC. Compte tenu du potentiel économique du pays, cette enveloppe pourrait être accrue dans les années à venir.

20. **Questions à aborder dans le cadre du dialogue** : Deux questions ont été identifiées comme thèmes du dialogue avec le gouvernement et les autres parties prenantes. Parmi ces thèmes, figurant le taux de pauvreté élevé parmi les femmes et le renforcement des capacités.

21. **Risques** : il y a au moins deux risques pouvant affecter la mise en œuvre de la stratégie, notamment les contraintes de capacité et l'échec du programme de réforme agraire. Cependant, un certain nombre de mesures ont été prises pour atténuer ces risques. Au titre des mesures d'atténuation, la question des capacités a été abordée dans le cadre du Programme de modernisation du secteur de l'éducation et de la formation (ETSIP) et du futur plan de développement des ressources humaines tandis que le programme de réforme agraire est actuellement exécuté dans le cadre du budget annuel du gouvernement.

22. **Conclusion** : La Namibie a traversé une période de stabilité économique et politique, de paix et de sécurité. Toutefois, le pays fait toujours face à un certain nombre de défis, notamment le VIH/SIDA, la pauvreté, le chômage et les inégalités. La stratégie du Groupe de la Banque vise à s'attaquer à certains de ces problèmes en fournissant un appui aux trois piliers évoqués au paragraphe 16.

23. **Recommandation** : Le Conseil d'administration est prié d'approuver le DSP de la Namibie pour la période 2009-2013 sur la base d'une enveloppe de prêt annuelle comprise entre 288 millions d'UC et 412 millions d'UC.

I. INTRODUCTION

1.1 Le Conseil d'administration a approuvé le Document de stratégie-pays pour la Namibie pour la période 2001-2003 (Réf: ADB/BD/WP/2001/60) en août 2001. En mai 2004 et en octobre 2005, des mises à jour du DSP (Réf. ADB/BD/IF/2004/77 et ABD/BD/IF/2005/236 respectivement) ont été effectuées en attendant la finalisation du Troisième plan national de développement (PND3). Ces mises à jour ont validé la poursuite de la stratégie opérationnelle de la Banque pour la période 2001-2003. En approuvant le DSP 2001-2003, le Conseil a félicité les autorités namibiennes pour les performances macroéconomiques remarquables du pays qui a également joué un rôle majeur dans la coopération et l'intégration économique sous-régionales. Toutefois, le Conseil a fait part de ses préoccupations quant à la dualité de l'économie, les taux élevés d'infection au VIH/SIDA (19,7 %), le chômage (36,7 %), la pauvreté (28 %), et les inégalités (0,6) telles que mesurées par le coefficient de Gini.

1.2 Le DSP 2009-2013 est la stratégie de la Banque visant à aider le gouvernement à surmonter les difficultés du pays de manière coordonnée et concertée. Il définit des priorités stratégiques générales pour la période d'exécution du DSP dans le cadre du PND 3 (2007/08-2011/12) qui a été adopté par le Parlement en juin 2008. La stratégie a été alignée avec le PND3 et se fonde sur une analyse des récentes évolutions au plan économique, une évaluation des perspectives de croissance et une identification des contraintes et problèmes majeurs qui freinent le développement du pays.

1.3 Ce DSP a été élaboré en concertation avec le gouvernement namibien, représenté notamment par des délégués du ministère des Finances, des départements et de ministères sectoriels et d'autres parties prenantes au sein du secteur privé et de la société civile pendant la mission de préparation effectuée du 15 au 26 septembre 2008. Il a également été abordé lors de la mission de dialogue et atelier qui s'est tenu en Namibie du 11 au 18 février 2009.

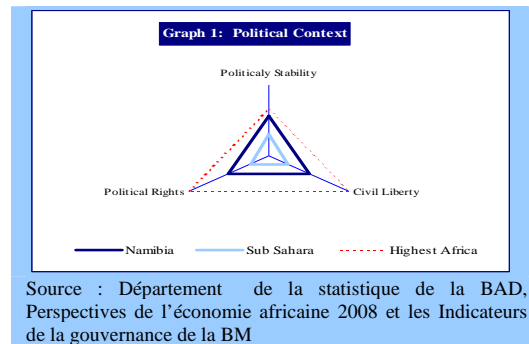
1.4 Le rapport est articulé comme suit : il commence par le chapitre 1, l'introduction. Le chapitre traite du contexte du pays, notamment des évolutions aux plans politique, économique et social ; le chapitre 3 met en lumière les difficultés qu'éprouve la Banque à opérer en Namibie, la réponse de la Banque aux défis, la stratégie à moyen terme du Groupe de la Banque et les piliers et le chapitre 4 émet des conclusions et des recommandations.

II. CONTEXTE DU PAYS ET PERSPECTIVES

2.1. Contexte politique, économique et social

Contexte politique

2.1.1 La Constitution namibienne, qui est entrée en vigueur en mars 1990, prévoit la création d'un État unitaire doté d'un système démocratique multipartite, basé sur le partage du pouvoir exécutif entre le Président et le Gouvernement, la limitation des mandats présidentiels à deux mandats de cinq ans, une Assemblée nationale élue de 72 membres avec un mandat de cinq ans et un Conseil national de 26 membres composé de 2 membres issus de chacun des 13 Conseils régionaux élus pour six ans.



2.1.2 Depuis son accession à l'indépendance en 1990, l'un des principaux acquis enregistrés par la Namibie au plan politique a été le transfert sans heurts du pouvoir d'un Président à un autre. Suite à l'expiration du mandat du premier président, des élections à l'Assemblée nationale ont été organisées le 15 novembre 2004 qui ont été sanctionnées par la victoire de la South West African People's Organization (SWAPO) à 76,1 % des voix tandis que les cinq partis de l'opposition ont obtenu 23,9 % des voix. En tant que leader de la SWAPO, Hifikepunye Pohamba a pris les rênes du pouvoir le 21 mars 2005 comme deuxième président, ce qui dénote que la démocratie multipartite fonctionne en Namibie, ce qui est de bon augure pour la stabilité et le progrès du pays. Le pays continue de jouir de l'État de droit, de la liberté de la presse et du respect des droits humains, lui permettant ainsi de connaître un climat de stabilité politique, la paix, la sécurité et un faible taux de criminalité. Le Graphique 1 ci-dessus compare la Namibie avec l'Afrique subsaharienne (SSA), illustrant le fait que la Namibie surpasse l'ASS en matière de stabilité politique, de droits politiques et de libertés civiles.

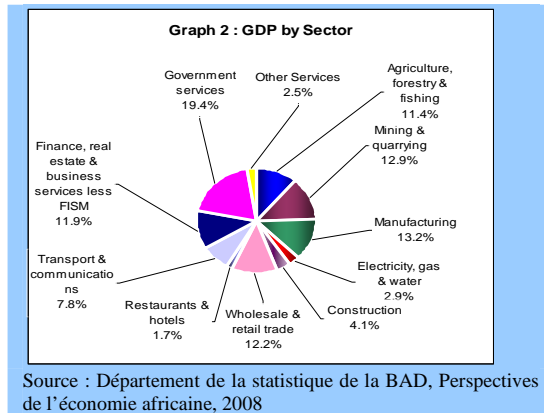
Contexte économique

2.1.3 Pour des raisons historiques et pour d'autres raisons, l'économie namibienne est dominée par l'Afrique du Sud, pays avec lequel (ou par lequel) sont effectués 80 % de ses échanges commerciaux. L'essentiel de ses importations proviennent d'Afrique du Sud, et le gros de ses exportations est destiné au marché sud-africain ou transite par ce pays. Cependant, la Namibie cherche actuellement à diversifier ses relations commerciales en se défaisant de sa dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud. À titre d'exemple, l'Europe est devenue un marché important pour les produits halieutiques et carnés namubiens.

2.1.4 La structure de l'économie namibienne a évolué depuis l'indépendance, quoique lentement, avec une baisse des contributions des secteurs primaire et tertiaire au PIB de 26,3 % à 23,4 % et de 49,0 % à 48,5 % respectivement pendant la période 1990 – 2007, tandis que celle du secteur secondaire s'est accrue de 15,8 % à 20,4 % durant la même période. Ce changement structurel traduit l'importance grandissante du secteur manufacturier (dont la part dans le PIB a progressé de 11,5 % en 1990 à 14,3 % en 2007) et les différentes mesures d'incitations proposées dans le secteur. Malgré ce changement structurel en faveur du secteur manufacturier, l'économie namibienne continue d'être dominée par l'activité minière, qui représente environ 12,9 % du PIB et plus de la moitié des exportations du pays. Les diamants constituent la ressource minérale la plus importante de la Namibie, soit 70 % du volume total des exportations de minéraux. Paradoxalement, le secteur minier emploie moins

de 3 % de la main-d'œuvre car il est hautement capitalistique et est peu lié aux autres secteurs de l'économie. La croissance économique a été également soutenue par les évolutions dans les autres secteurs primaires tournés vers l'exportation que sont l'agriculture, la foresterie et la pêche, qui représentent 11,4 % du PIB. Au moins 80 % de la population rurale dépend des activités agricoles, mais la contribution de ce secteur au PIB est d'environ 6 %, ce qui témoigne d'un faible niveau de productivité dans le secteur. Au sein du secteur tertiaire, les services publics occupent une place dominante car ils représentent 19,4 % du PIB, ce qui traduit la forte intervention de l'État dans l'activité économique. Le Graphique 2 apporte un éclairage sur les contributions des différents secteurs au PIB.

2.1.5 Croissance et moteurs de la croissance : la Namibie est un pays à revenu intermédiaire dont le revenu par habitant s'élève à environ 3 700 dollars, ce qui représente plus de deux fois le revenu moyen par habitant de l'Afrique subsaharienne. Les résultats de la croissance de l'économie namibienne ont été cependant mitigés et présentent des variations considérables. N'ayant pu réaliser l'objectif du plan national de développement visant un taux de croissance de 5 % par an à la fin des années 90 et au début des années 2000 en raison de facteurs



environnementaux comme la sécheresse, l'on a observé une reprise de la croissance en 2004, qui est passée à 12,3 %. Une croissance régulière a été enregistrée, quoique à des taux fluctuants pour la période de 2003 à 2007, et s'est située à 6,0 % en moyenne, ce qui est un niveau supérieur au taux de croissance démographique de 2,5 %. Cette croissance pourrait être attribuée à un accroissement des recettes provenant des diamants, à l'ouverture d'une nouvelle mine de zinc et d'une raffinerie et à l'intensification de l'extraction d'uranium. Le PIB réel devrait augmenter, selon les estimations, de 2,7 % en 2008, en baisse par rapport aux 4,1 % enregistrés en 2007 à cause de la baisse des prix des minéraux au cours du dernier trimestre de 2008.

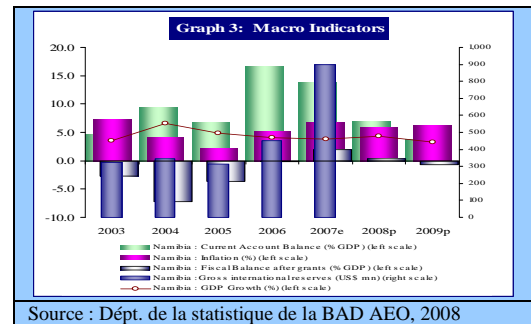
2.1.6 Malgré les signes d'une croissance soutenue, compte tenu de la taille restreinte de son marché intérieur, de son ouverture et de sa forte dépendance à l'égard des échanges internationaux, l'économie namibienne est toujours à la merci de perturbations extérieures comme les variations des termes de l'échange, de la demande extérieure et des variations climatiques. La crise financière actuelle, par exemple, a entraîné une dépréciation de la monnaie nationale, une diminution des profits des banques et une augmentation des prêts improductifs dans les banques. (Pour de plus amples renseignements sur l'impact de la crise financière, se reporter au paragraphe 2.2.3.4). Il y a donc lieu de diversifier le marché des exportations et de mettre en place une politique de la concurrence qui renforcera l'efficacité dans la production et la répartition des ressources, et créera des emplois et favorisera une croissance économique à la hauteur du cadre de politique générale favorable qui est mis en place.

2.1.7 Gestion macroéconomique : depuis 1995, la politique macroéconomique a été conduite selon le cadre de dépenses à moyen terme. Nonobstant les taux de pauvreté élevés et les fortes inégalités, les pouvoirs publics ont réussi à préserver la stabilité macroéconomique. L'équilibre budgétaire est passé d'un déficit de -7,3 % du PIB en 2003 à un excédent de

4,9 % du PIB en 2006, du fait d'une gestion rigoureuse des dépenses et d'un niveau important des recettes générées par la SACU.

Toutefois, l'excédent a baissé à 1,1 % du PIB en 2007 et les estimations prédisent un glissement vers un déficit de -3,0 % du PIB en 2008 en raison de la baisse des cours des diamants. Le taux d'inflation est passé à environ 10,3 % à la fin de l'année 2008, contre 6,7 % en 2007 en raison de la montée en flèche des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires ; les réserves internationales ont augmenté de 3 mois de couverture des importations en 2007 à

3,1 mois de couverture des importations en 2008 tandis que le solde du compte courant s'établissait à 10,6 % du PIB à la fin de l'année 2008. La dette publique en pourcentage du PIB a baissé de 29,5 % en 2003/04 à 21,8 % en 2007/08 et le taux de change a été stable. Compte tenu des évolutions au niveau de l'économie mondiale, ceci constitue un progrès significatif pour le pays et est tout à fait conforme aux objectifs macroéconomiques du gouvernement qui prescrivent un taux de croissance annuelle d'au moins 5 %, un déficit budgétaire moyen n'excédant pas 3 % du PIB sur trois ans, un taux d'inflation annuelle ne dépassant pas 6 à 7 % et un stock total de la dette n'excédant pas 25 % du PIB. Ce résultat a été réalisé grâce à une amélioration de résultats à l'exportation, à des recettes de la SACU meilleures que prévu et un engagement ferme des autorités en faveur de la consolidation des finances publiques. Le Graphique 3 ci-dessus décrit la performance macroéconomique du pays : croissance du PIB, inflation, solde du compte courant et réserves internationales.

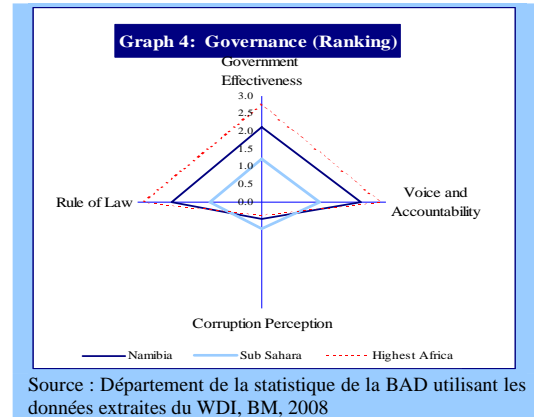


Gouvernance

2.1.8 Selon les Indicateurs du développement dans le monde publiés par la Banque mondiale en 2008, la performance de la Namibie sur le front de la gouvernance est largement supérieure à la moyenne de l'ASS, comme l'illustre le graphique 4. Le rapport montre aussi que sa performance est meilleure que celle de la plupart des pays dans le monde.

2.1.9 Dans le domaine de la gestion des finances publiques, les autorités ont mis en place le Système intégré d'information de gestion financière (SYGEF) et le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), entre autres. Le SYGEF lancé en 2006 a favorisé la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques et le renforcement de l'indépendance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Contrairement au CDMT classique de la Banque mondiale, qui est dicté par les bailleurs de fonds, basé sur les intrants et ne couvre que quelques secteurs, celui de la Namibie mis en place en 2001/2002 est impulsé par le gouvernement, axé sur les produits et couvre tous les secteurs. Le CDMT a facilité la planification tant au niveau du ministère des Finances (MdF) que dans les ministères opérationnels. Toutefois, la gestion des finances publiques se heurte actuellement à la difficulté de faire appliquer les règlements d'audit et comptables du fait de l'insuffisance des capacités, notamment dans les domaines de la comptabilité et de l'audit, et d'une mauvaise coordination entre le ministère des Finances et les autres services concernant les opérations comptables.

2.1.10 Des programmes et des institutions ont été également mis en place en vue de promouvoir l'intégrité et lutter contre la corruption, y compris en particulier, par la mise sur pied d'un Programme national de promotion de l'intégrité (NIPP) au sein du Bureau du Médiateur et d'une Commission anti-corruption qui ont été créés tous les deux en 2003. Selon le classement 2008 de Transparency International concernant 180 pays sur les 193 pays au monde, la Namibie a obtenu la note de 4,5 et est arrivée à la 57^e place, confirmant qu'elle est un des pays les moins corrompus au monde.



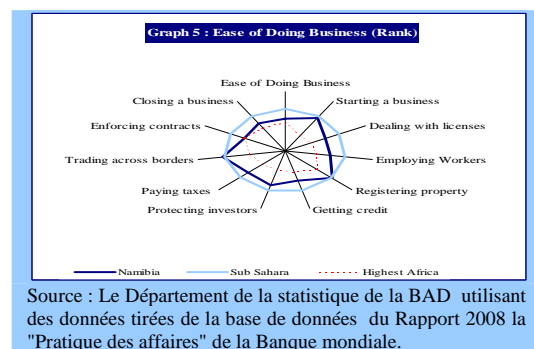
2.1.11 Une Politique de décentralisation a été également lancée en 1997 en vue de promouvoir la démocratie participative, responsabiliser les populations locales et améliorer la gestion du secteur public. En dépit du succès relatif dans la mise en place de systèmes et de structures, les progrès dans la mise en œuvre ont été lents en raison d'un certain nombre de problèmes, notamment l'insuffisance des capacités, l'influence politique insuffisante du ministère de l'Administration régionale et locale et du Logement (MRLGH).

2.1.12 Au point de vue constitutionnel, et dans la pratique, les autorités des collectivités, la société civile et le secteur privé sont associés à l'élaboration des programmes et politiques nationales. La participation de NANGOF Trust, l'organisation faîtière des ONG à l'élaboration des plans nationaux de développement en est un bon exemple.

Environnement des affaires et compétitivité

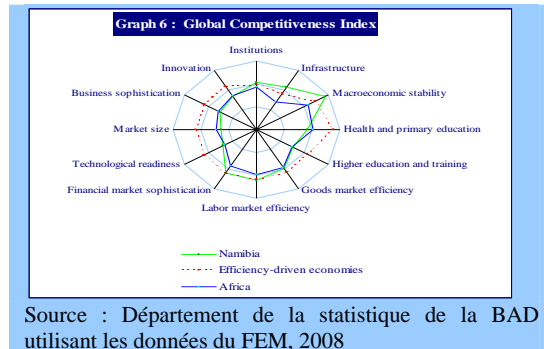
2.1.13 **L'environnement des affaires :** La Loi de 1993 sur l'investissement étranger en Namibie offre aux investisseurs des garanties concernant la sécurité des investissements, la liberté de rapatriement des capitaux et des profits, l'accès aux devises et à l'arbitrage international en cas de litiges. Une panoplie d'incitations hautement compétitives est offerte aux investisseurs. Au nombre de celles-ci, figurent des incitations spéciales pour les industriels, les exportateurs et les exportateurs ainsi que le régime de la Zone franche industrielle (ZFI), qui offre un environnement totalement sans taxe et sans droits de douane aux entreprises manufacturières tournées vers l'exportation. En bref, un cadre législatif et réglementaire favorable à l'investissement, un régime d'incitations compétitif et un faible taux de criminalité permettent à la Namibie de disposer d'un cadre attractif pour les affaires et l'investissement.

2.1.14 Pour ce qui est de la facilité de faire des affaires, la Namibie occupe la 43^e sur 178 pays étudiés en 2008 (graphique 5). Le taux d'imposition marginal effectif en Namibie est de 16 % contre 21 % en Afrique du Sud. Bien que supérieur à la moyenne de la région pour ce qui est de la facilité de faire des affaires, des améliorations restent à opérer dans d'autres domaines. Par exemple, il faut 99 jours pour créer une entreprise, un délai qui ne soutient pas



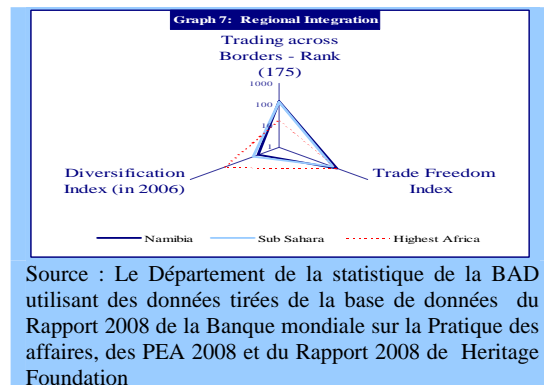
la comparaison avec la moyenne dans la région, qui se situe à 56,3. L'insuffisance de compétences professionnelles et de gestion est aussi un obstacle à la pratique des affaires en Namibie.

2.1.15 Compétitivité : selon le Rapport sur la compétitivité dans le monde, la performance de la Namibie selon l'Indice de la compétitivité dans le monde est meilleure que la moyenne de l'Afrique (graphique 6). Ce constat a été également confirmé par le Rapport 2008 sur la compétitivité en Afrique, produit par le Forum économique mondial qui a classé la Namibie à la cinquième place sur 25 pays sur l'Indice de compétitivité en matière de croissance, derrière le Botswana, la Tunisie, Afrique du Sud et l'île-Maurice qui arrivent en 1^{ère} et en 4^e place respectivement. La Namibie arrive en septième position sur 25 dans le sous-indice lié au contexte macroéconomique. Les préoccupations concernant le sous-indice lié au contexte macroéconomique ont trait, entre autres, à la marge d'intérêt entre les prêts et les emprunts. Concernant le paramètre relatif à la performance des institutions publiques, la Namibie arrive en cinquième position. Les préoccupations concernant la performance des institutions publiques comprennent l'indépendance de l'institution judiciaire, la protection de la propriété individuelle et l'équité dans l'attribution des marchés publics. Dans le sous-indice relatif à la technologie, la Namibie arrive en cinquième place. Les préoccupations concernant ce sous-indice comprennent l'absorption des nouvelles technologies, les dépenses consacrées à la recherche et développement et l'utilisation des téléphones, des téléphones portables et des ordinateurs.



Intégration régionale et commerce

2.1.16 L'économie namibienne est une économie ouverte où les exportations et les importations représentent en moyenne 45 % et 60 % du PIB respectivement pendant la période de 2000 à 2007. La part des exportations et les importations dans le PIB a augmenté respectivement de 49,3 % et 53,2 % en moyenne pendant la même période. 51 % des exportations de la Namibie sont exonérées des droits de douane et 82,7 % du volume total des exportations est réalisé avec des pays partenaires dans le cadre l'accord de libre échange (ALE) ou de l'union douanière. La croissance réelle du volume total des échanges de biens et services en Namibie s'est accélérée depuis le début des années 2000 par rapport à un taux moyen de 4,2 % au début des années 2000, passant à 5,7 % en 2005-2006 et 11,1 % en 2007, plaçant le pays à la 36^e place (sur 160) en ce qui concerne les résultats en matière d'échanges commerciaux. Dans le même temps, la part du commerce dans le PIB de la Namibie se situe actuellement à 102,4 %, ce qui est au-dessus du ratio moyen d'ouverture de l'ASS et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le Graphique 7 met en exergue le commerce transfrontalier, la **diversification et la liberté des échanges commerciaux en Namibie.**



2.1.17 L'environnement économique régional est un facteur crucial dans les efforts résolus déployés par la Namibie vers une croissance économique soutenue au regard de la dimension réduite de son marché. L'appartenance à des groupements régionaux et à des accords commerciaux tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) et la Zone monétaire commune (CMA) offre à la Namibie l'occasion d'avoir un accès facile à un marché régional de plus de 350 millions de clients et fournit des possibilités de développer et diversifier ses marchés d'exportation et réduire les risques d'exposition aux perturbations extérieures.

2.1.18 Un tarif extérieur commun instauré dans le cadre de la SACU (qui regroupe le Botswana, le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Swaziland) garantit la libre circulation des biens et représente une importante source de recettes pour la Namibie. Les recettes générées par la SACU de la Namibie représentaient 14 % de son PIB en 2006/07 contre 27 % pour le Swaziland, 10 % pour le Botswana, 1,4 % pour l'Afrique du Sud et plus de 35 % pour le Lesotho.

2.1.19 L'appartenance à la CMA (Lesotho, Namibie, Afrique du Sud et Swaziland) a permis d'intégrer la Namibie dans les marchés monétaires et financiers sud-africains. La CMA fournit un cadre approprié pour assurer la stabilité à moyen et long terme des prix et des taux d'intérêt, renforçant ainsi la confiance des investisseurs dans l'économie du pays. La CMA a aussi permis à la Namibie de bénéficier du transfert sans entraves des fonds sans occasionner des coûts de transaction, que ce soit les opérations courantes ou d'investissement, facilitant les échanges transfrontaliers entre les membres. Toutefois, ceci limite la capacité des pouvoirs publics de poursuivre des politiques monétaires et de change indépendantes et de prendre des mesures d'adaptation aux chocs extérieurs.

2.1.20 La part dominante de l'inflation importée dans l'inflation globale des petites économies ouvertes comme la Namibie suppose que la stabilité des taux de change serait nécessaire pour garantir la stabilité des prix. Ceci s'explique par le fait que la volatilité des taux de change résultant d'un régime de change libéralisé sera répercutée immédiatement sur les prix dans ces économies. À cet égard, le taux de change fixe est généralement recommandé car il fournira la base théorique nécessaire pour mesurer l'inflation.

2.1.21 Toutefois, l'arrimage au rand sud-africain empêche l'utilisation du taux de change comme instrument au service de la promotion de la compétitivité dans le domaine des exportations. Dans un régime de taux de change flottant, le taux de change nominal serait ajusté si le taux de change réel s'éloigne de son niveau d'équilibre. La promotion de la compétitivité en matière d'exportation deviendra de plus en plus importante à mesure que la Namibie diversifiera la structure de ses exportations vers des produits non basés sur les ressources naturelles. Cette approche est nécessaire car si le pays entend réaliser des taux élevés de croissance économique, compte tenu de la taille limitée de son marché, cette croissance sera tirée par le secteur des exportations. Il se pose un problème si cet objectif n'est plus réalisable avec le dispositif de taux de change actuel.

2.1.22 Concernant sa performance dans le cadre de l'AGOA (Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique), les exportations namibiennes de vêtements à destination des Etats-Unis ont chuté de 53 millions de dollars EU en 2006 à 28,5 millions de dollars en 2007 suite à la levée des restrictions sur le commerce de vêtements en 2005. Cette diminution des exportations de vêtement était due à l'intensification de la concurrence provenant de pays comme l'Inde et la Chine, d'où la nécessité pour la Namibie de diversifier ses marchés d'exportation.

2.1.23 En prévision de l'expiration de l'Accord de Cotonou en décembre 2007, la Namibie a paraphé l'Accord de partenariat économique intérimaire (IEPA) en novembre 2007, dans l'intention de signer ultérieurement un APE complet. En vertu de cet accord intérimaire, la Namibie a obtenu l'accès en franchise de droits de douanes aux marchés de l'UE, assorti de dispositions transitoires pour le sucre et le riz tandis que l'Union européenne (UE) a obtenu l'engagement que 86 % des importations namibiennes seront libéralisées, tandis qu'une exonération sera accordée à 44 lignes tarifaires jusqu'à une date ultérieure.

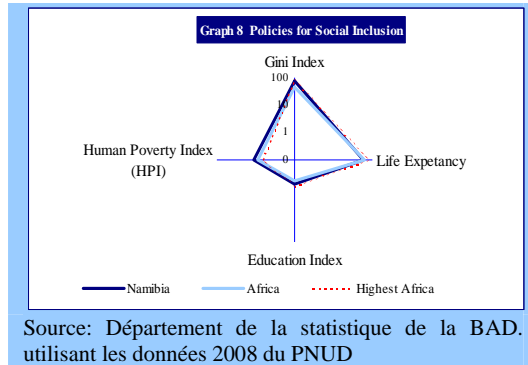
2.1.24 Lorsque la Namibie signera l'APE complet, cela aura à la fois des répercussions négatives et positives. Du côté négatif, cela entraînerait une réduction des recettes en fonction des baisses de droits de douane et l'accroissement de la concurrence pour les producteurs namibiens sur leur marché local, étant donné que les importations de l'UE, notamment les importations agricoles, sont subventionnées. Du côté positif, les produits namibiens auront un accès sans droits de douane et sans contingentement au marché de l'UE qui pourrait encourager l'entrée des produits d'exportation non traditionnels de la Namibie sur le marché de l'Union européenne. Sur le marché national, l'on s'attend à une concurrence accrue et, partant, à des prix plus compétitifs pour les consommateurs.

Intégration sociale, genre et environnement

Pauvreté, Intégration sociale et équité

2.1.25 Selon l'Enquête sur les revenus et dépenses des ménages (HIES) de 2003/04, la proportion de ménages vivant dans une situation de pauvreté définie vaguement par la Commission nationale de planification (NPC) comme étant constituée des personnes consacrant plus de 60 % de leur revenu total à la nourriture est de 28 %, contre 38 % en 1993/94. Sur cette période, le taux de pauvreté a été ainsi réduit d'un quart. Si ce taux de progression se maintient, la Namibie est susceptible de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. La pauvreté reste un phénomène surtout rural : 42 % des ménages en milieu rural sont classés pauvres, contre juste 7 % dans les zones urbaines en 2003/04. Les proportions correspondantes étaient de 49 % et 17 % respectivement en 1993/04. L'incidence de la pauvreté est aussi élevée parmi les ménages dirigés par des personnes n'ayant pas suivi des études formelles ou ayant fait uniquement des études primaires. Les ménages dirigés par des personnes ayant fait suivi un cycle d'enseignement tertiaire sont ceux où l'incidence de la pauvreté est la plus faible. L'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les ménages dirigés par des femmes (30,1 %) que dans les ménages dirigés par des hommes (26,4 %). Les revenus moyens dans les ménages dirigés par des femmes sont 40 % inférieurs à ceux des ménages dirigés par des hommes. En moyenne, environ 45 % des ménages en Namibie sont dirigés par des femmes. Le VIH/SIDA, le chômage, le manque d'accès ou l'accès insuffisant aux services sociaux et la mauvaise qualité de ces services et le manque de ressources ou l'insuffisance de ressources telles que le bétail et la terre (ainsi que la pauvreté des sols) semblent constituer les principales causes de la pauvreté.

2.1.26 Selon le HIES, la principale mesure de l'inégalité, à savoir le coefficient de Gini, a chuté de 0,7 en 1993/04 à 0,6 en 2003/04, contre une moyenne de 0,43 pour tous les PRI. L'enquête a montré que les revenus des 25 % de la population les plus pauvres ont augmenté trois fois plus vite que ceux des 1 % de personnes les plus riches. Le Graphique 8 montre que l'indice de pauvreté humaine de la Namibie, le coefficient de Gini et l'indice d'espérance de vie sont aussi faibles que ceux de la moyenne des pays africains, mais que son indice de l'éducation qui fait référence au taux d'alphabétisation adulte et au ratio combiné de scolarisation dans les cycles primaire, secondaire et tertiaire est beaucoup plus élevé que celui de la moyenne des pays africains.



2.1.27 Selon l'enquête sur la main-d'œuvre en Namibie effectuée en 2004, le taux de chômage global a augmenté de 33,0 % en 2000 à 36,7 % en 2004. Le taux de chômage chez les jeunes (de 15 à 24 ans) est beaucoup plus élevé, à environ 60 %, qui est un des plus élevés en Afrique. Une proportion significative (environ 30 %) des personnes sans emploi dépend de l'agriculture qui représente environ 6 % du PIB. L'emploi dans les autres secteurs tels que les mines représente moins de 3 %, comparé à sa contribution au PIB (12,9 %). Ainsi, il existe un décalage important entre les taux d'emploi par secteur et leurs contributions au PIB. En outre, le rythme de croissance des secteurs ayant de fortes concentrations de personnes employées est plutôt lent. Un changement structurel dans le domaine de l'emploi nécessite un virage considérable de la croissance économique vers les secteurs qui génèrent rapidement des emplois plus rémunérateurs comme le tourisme, et le secteur des services en général. Il existe aussi un décalage sur le marché de l'emploi entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et c'est-là une des principales raisons de la montée du chômage dans le pays.

2.1.28 L'analyse ci-dessus indique que la prévalence de la pauvreté, des inégalités et du chômage en Namibie est élevée, comparé à d'autres pays ayant un PIB par habitant semblable. Les autorités ont élaboré un certain nombre de politiques et programmes pour venir à bout de la pauvreté, notamment la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) formulée en 1998, les politiques et stratégies de développement rural et favorables à l'agriculture contenues dans le PND 3, les Plans verts et la réforme agraire, entre autres.

Genre

2.1.29 Outre la Politique nationale du genre élaborée en 1997, les autorités publiques ont aussi signé un certain nombre de conventions internationales et promulgué des lois, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes (CEDAW), la Loi sur l'égalité entre les personnes mariées, la Loi sur la lutte contre le viol et la Loi contre les violences domestiques, entre autres. Ces mesures de politique générale ont grandement contribué à l'amélioration du sort des femmes. Par exemple, le ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire est de 1,0, 1,13 et 1,11 respectivement, ce qui indique que les filles sont mieux représentées que les garçons dans les établissements scolaires. Les garçons sont distraits par l'élevage de bétail. Les femmes représentent 47,4 % du nombre total d'emplois contre 52,6 % pour leurs homologues masculins. Dans le secteur agricole, la santé et l'action sociale et le secteur

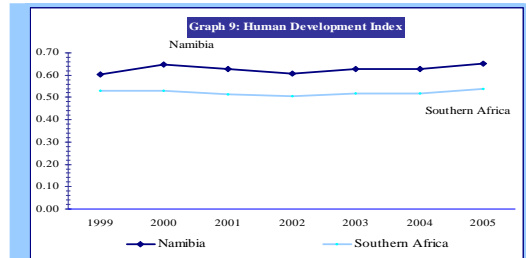
manufacturier, les femmes représentent 44,8 %, 77,2 % et 50,4 % respectivement. Le Rapport de 2004 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement pour la Namibie (OMD) a révélé que si les tendances actuelles se maintiennent, le pays pourrait accomplir des progrès remarquables vers la réalisation des OMD liés à la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes d'ici à 2015.

2.1.30 Malgré les progrès accomplis jusqu'à présent, il y a un certain nombre de questions liées au genre qui demeurent des sujets de préoccupation pour la Namibie. Premièrement, on peut citer le déséquilibre entre les sexes aux plans politique, économique et de la prise de décision au niveau des entreprises. À titre d'exemple, la proportion de femmes représentées au parlement est seulement de 27 %, contre un objectif de 50 % d'ici à 2015. En deuxième lieu, figurent les attitudes culturelles et sociales et les perceptions persistantes concernant les rôles traditionnels des femmes dans la société. Dans certaines communautés, les femmes ne peuvent exercer de droit de propriété sur la terre ni ne peuvent hériter des biens de leur époux du fait des croyances traditionnelles et culturelles, qui aggravent le plus souvent la pauvreté. Toutefois, 45 % des ménages en moyenne sont dirigés par des femmes. Troisièmement, les capacités des points focaux du genre sont limitées, en particulier en matière de budgétisation tenant compte du genre et d'analyse de données ventilées selon le genre. Pour de plus amples informations, les enjeux sexospécifiques sont présentés à l'Annexe V.

Environnement et changement climatique

2.1.31 La Namibie est un pays qui est bien doté en ressources naturelles, mais très fragile et vulnérable aux contraintes qui s'exercent sur l'environnement en raison de causes naturelles et des interventions en matière de développement humain. Le gouvernement s'emploie actuellement à résoudre les principaux problèmes au moyen de politiques et de stratégies (Politique en matière d'évaluation environnementale, 1994, Loi sur la gestion de l'environnement, 1998) dictées par la nécessité de transférer la propriété et les droits des communautés autochtones dans la gestion des ressources environnementales et naturelles. Les conflits entre les populations humaines et la faune sont en train d'être réduits par la création de 53 directions de la conservation de l'environnement et les autorités entendent en créer et en appuyer 70 dans le pays dans le but de renforcer les moyens d'action des communautés rurales et leur permettre de cogérer et de tirer des avantages des ressources de la faune et des ressources florales. Des efforts sont actuellement déployés afin de **nettoyer** d'anciennes mines en vue de permettre la protection et la production de ressources florales médicinales de haute valeur. Un soutien est aussi apporté au tourisme à base communautaire afin de diversifier les revenus. Il pourrait s'avérer nécessaire de fournir un appui au secteur privé, notamment en faveur des centres de tourisme et aux hôtels afin d'étendre leur capacité ou d'améliorer leurs perspectives.

2.1.32 L'analyse ci-dessus des questions relatives au contexte social montre un tableau contrasté de la performance de la Namibie en ce qui concerne les OMD. Dans l'ensemble, le niveau de développement humain en Namibie est plus élevé que la moyenne de l'Afrique australe (graphique 9). Le pays semble en voie d'atteindre les OMD concernant la proportion de la population vivant dans une situation d'extrême pauvreté et de relative pauvreté, tel que défini dans le NHIES. Il est également probable que se



Source : Département de la statistique de la BAD à partir de données tirées des bases de données du PNUD

réalise la parité hommes-femmes à tous les niveaux d'éducation/formation. Toutefois, réaliser la parité hommes-femmes dans la représentation au Parlement nécessiterait des actions concertées. La situation en ce qui concerne la réduction du taux de mortalité des nourrissons, des enfants et du taux de mortalité maternelle et la réalisation des objectifs visés par les OMD est décourageante car un ensemble de facteurs liés, notamment le VIH/SIDA, à la tuberculose et au paludisme, ainsi qu'à des conditions de nutrition inadéquates méritent que l'on s'y penche de façon simultanée pour réaliser des avancées pendant la période restant à courir jusqu'à l'année-butoir de 2015. Il sera difficile de ramener le taux de prévalence du VIH/SIDA au niveau de 1990 à l'horizon 2015. S'agissant de l'OMD relatif à l'environnement, la Namibie a accompli des progrès considérables dans le domaine de la gestion de la biodiversité et de la protection de l'environnement, avec la participation des communautés. Le chômage en général, et le chômage des jeunes en particulier, demeurent des sujets préoccupants. Prière se référer à l'Annexe IV pour un état des progrès réalisés dans la réalisation des OMD.

2.2 Options stratégiques

2.2.1 Cadre stratégique du pays

2.2.1.1 *Programme de développement du Gouvernement* : les Plans nationaux de développement (PND) sont les principaux instruments de mise en œuvre des politiques et programmes visant à réaliser la Vision 2030. Le PND3 (2007/08-2011/12) est un effort visant à traduire les objectifs contenus dans la Vision 2030 en mesures et actions concrètes. Il s'agit d'un outil stratégique à moyen terme pour réaliser de manière systématique la Vision 2030ⁱ et son thème principal est "Accélérer la croissance économique et intensifier le développement rural" (encadré 1). Les percées et objectifs généraux principaux du PND3 découlent de la Vision 2030, des orientations qui se sont dégagées de la Retraite du gouvernementⁱⁱ de novembre 2005, de la Déclaration du Millénaireⁱⁱⁱ, notamment des OMD et des leçons^{iv} tirées de la mise en œuvre du PND 2. (Les résultats enregistrés dans le cadre du PND 2 sont disponibles à l'annexe VIII). Le PND 3 vise à enrayer l'héritage colonial caractérisé par les fortes inégalités de revenus et la pauvreté par des politiques proactives telles que les Plans verts et la réforme agraire. C'est le premier plan de développement à être élaboré selon une approche intégrée de gestion axée sur les résultats qui met ses objectifs en relation avec les huit principaux objectifs de la Vision 2030 (encadré 2).

Encadré 1 : le Président Hifikepunye POHAMBA sur le thème du PND3

Le développement rural est un des problèmes qui me tiennent le plus à cœur. Les données statistiques en notre possession indiquent que plus de 60 % de nos populations réside en milieu rural. La majorité de nos citoyens vivant en milieu rural tirent leurs moyens d'existence d'une agriculture de subsistance sous-développée. Nous ne pouvons pas continuer d'ignorer ces dures réalités. Par conséquent, il n'est que justifié que le développement rural occupe une place centrale dans notre quête de l'émancipation économique. Je suis donc ravi d'apprendre que le thème du PND3 est *Accélérer la croissance économique et intensifier le développement rural*. Le fait est que nous ne pouvons pas espérer instaurer un développement à large assise si une part considérable de nos concitoyens demeure dans un état de pauvreté. C'est un défi pour nous tous, et nous devons donc chercher les voies et moyens d'améliorer les conditions de vie de toutes nos populations.

Extrait d'un discours prononcé lors de la Conférence de concertation nationale sur le PND3, le 26 octobre 2007.

Encadré 2 : Objectifs, piliers et cibles de la Vision 2030 de la Namibie

Objectifs stratégiques

i) une nation juste, sensible à la problématique hommes-femmes, protectrice et dévouée ; ii) un régime politique démocratique ; iii) des ressources humaines compétentes et très productives ; iv) un pays industrialisé ; v) une nation en bonne santé et jouissant de la sécurité alimentaire ; vi) l'utilisation durable du « capital naturel » ; vii) une nation axée sur le savoir et hautement compétitive ; et viii) la stabilité et l'intégration régionale totale.

Piliers

i) bonne gouvernance, ii) Développement des ressources humaines et innovation technologique, iii) Agriculture, ressources naturelles et environnement ; iv) Infrastructure, v) Égalité hommes-femmes, vi) Intégration régionale.

Quelques objectifs de performance

i) Taux réel de croissance annuelle du PIB de 5,8 %, ii) taux de croissance démographique de 2 %, iii) taux d'inflation de 6,6 % et iv) taux d'investissement de 33 % du PIB.

Principaux résultats visés

i) taux d'alphabétisation de 100 % d'ici à 2030, ii) augmentation de l'espérance de vie de 40 ans en 2006 à 69 ans d'ici à 2030, iii) augmentation de l'approvisionnement en eau de 75 % en 2000 à 100 % d'ici à 2030, iv) réduction du taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes de 38 en 2006 à 10 d'ici à 2030, v) réduction du taux de mortalité maternelle pour 100 000 habitants de 271 en 2006 à 20 d'ici à 2030.

Source : Gouvernement namibien, Vision 2030

2.2.1.2 À l'instar des deux précédents PND, le PND3 est axé sur la pauvreté, et définit des repères macroéconomiques et structurels conformes à la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) – Programme national d'action pour la réduction de la pauvreté (NPRAP) qui a été élaboré en 1998. La SRP privilégie l'accroissement de la production et la productivité agricoles ; la promotion du tourisme à base communautaire ; la promotion du développement des petites et moyennes entreprises ; le renforcement du filet de sécurité sociale ; et les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre.

2.2.2 Défis et insuffisances

2.2.2.1 **L'insuffisance de capacités** pour la prestation des services et la mise en œuvre de politiques et de programmes en faveur des pauvres est un des obstacles fondamentaux à la croissance économique et au développement en Namibie. Elle constitue aussi un frein, aussi bien à la création d'entreprise et à la croissance à tous les niveaux des entreprises et quelle que soit leur taille. Le nombre de travailleurs formés et leur profil de compétences ne correspondent pas aux besoins de la structure de production envisagée par le programme de développement de la Namibie. Le gouvernement est déterminé à prendre à bras-le-corps ce problème en mettant en œuvre des programmes intenses de renforcement des capacités et des cours d'enseignement professionnel ainsi que la formation en cours d'emploi dans le cadre du Programme de modernisation du secteur de l'enseignement et de la formation^v (ETSIP).

2.2.2.2 **Les sécheresses récurrentes** qui ont frappé la Namibie ont fortement perturbé le secteur agricole (pénurie alimentaire et pénurie d'eau et rareté des terrains de parcours pour le bétail) et accentué la pauvreté dans le pays tout en rendant dans le même temps extrêmement difficile la réalisation de la sécurité alimentaire tant au niveau des ménages qu'au niveau national. Les sécheresses récurrentes ont eu pour conséquence que la moitié au moins de la nourriture consommée en Namibie est importée, ce qui a un effet néfaste sur la balance des paiements. Face à cette situation, le gouvernement a élaboré en 1997 une Politique et stratégie nationale de lutte contre la sécheresse visant, entre autres, à encourager et aider les agriculteurs à adopter des approches autonomes vis-à-vis du risque de sécheresse.

2.2.2.3 **Coût élevé de fourniture des infrastructures en raison de la vaste superficie du pays et de l'éparpillement de la population** : bien que la Namibie ait mis en place de bonnes infrastructures routières et ferroviaires par rapport aux autres pays d'Afrique subsaharienne, l'expansion et l'entretien des routes, du réseau électrique et de l'approvisionnement en eau en Namibie sont très onéreux en raison de la vaste superficie du pays. La prestation des services publics comme les voies ferrées, les routes, l'électricité et l'eau à la population qui est répartie de façon très éparse sur l'ensemble du territoire national est un défi majeur. Les routes de desserte vers les centres de production sont en mauvais état tandis que l'Administration du Fonds routier éprouve d'énormes difficultés à assurer l'entretien des routes existantes et à en construire de nouvelles grâce aux redevances d'utilisation, notamment des redevances transfrontalières et des péages. En conséquence, le pays a besoin de ressources additionnelles pour l'extension et l'entretien des infrastructures ferroviaires et routières. La demande d'électricité surpasse l'offre tandis que les ressources en eau souterraines sont limitées, alors que la situation est aggravée par la sécheresse.

Encadré 3

Résumé des principaux problèmes de développement

<ul style="list-style-type: none"> ❖ Capacités inadéquates ❖ Des sécheresses récurrentes entraînant une faible productivité agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Coût élevé de la fourniture des infrastructures (transport, énergie et eau) en raison de la vaste superficie du pays et de l'éparpillement de sa population
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

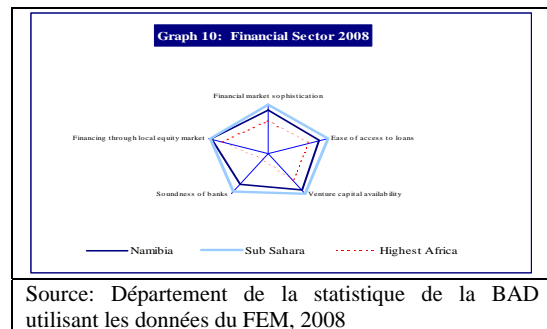
2.2.3 Atouts et opportunités

2.2.3.1 **Le pays est doté de ressources naturelles**, au nombre desquelles figurent les diamants, l'uranium, le plomb, l'or, le cuivre, le zinc, le poisson et les produits halieutiques, le bétail, le gaz naturel et certains des paysages et des espèces de faune les plus spectaculaires

et les plus variés au monde. La disponibilité de ressources naturelles constitue un atout pour le pays qui offre au gouvernement une opportunité unique pour jeter les bases d'une croissance économique et d'un développement durables et pour améliorer les conditions de vie de ses citoyens.

2.2.3.2 La bonne gouvernance et les bonnes politiques macroéconomiques sont les caractéristiques de la stabilité politique de la Namibie. Le bon fonctionnement des institutions démocratiques, la liberté de la presse et le respect de l'État de droit ont permis de garantir la paix, la sécurité et un faible niveau de criminalité qui sont de bon augure pour la croissance économique et le développement. Les politiques économiques sont saines, transparentes et prévisibles, facilitant ainsi les transactions commerciales. L'application de bonnes politiques macroéconomiques, notamment par la libéralisation du commerce et l'instauration d'une économie de libre marché ont contribué à instaurer une croissance économique modérée mais régulière, la consolidation des finances publiques et l'équilibre extérieur et intérieur.

2.2.3.3 Un secteur financier très rentable et bien capitalisé, est sain, bien géré et résistant aux perturbations macroéconomiques plausibles. Le système bancaire est mûr, rentable et bien capitalisé. Le secteur des institutions financières non bancaires (NBFi) est aussi bien développé. Les institutions financières ont largement bénéficié des liens étroits avec l'Afrique du Sud et peuvent diversifier leurs risques tandis qu'un fort degré d'appropriation et le partage de bonnes pratiques avec des institutions financières de bonne réputation en Afrique du Sud permettent de réduire les insuffisances dans le domaine de la supervision et de la régulation au plan interne ainsi que les compétences nationales limitées. Le Graphique 10 lève le voile sur le secteur financier namibien et indique qu'il est plus développé que celui de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne.



2.2.3.4 L'impact de la crise financière mondiale sur le secteur financier en Namibie a été ressenti à travers des canaux indirects : les taux de change, l'inflation et les taux d'intérêt. Le dollar namibien (NAD) s'est déprécié par rapport aux principales devises pendant les trois premiers trimestres de 2008, ce qui s'est traduit par une augmentation des prix à l'import et de l'inflation et, partant, des taux d'intérêt. Ces deux conséquences ont exercé des pressions sur les budgets des consommateurs. Le niveau élevé des intérêts débiteurs et la forte inflation des prix à la consommation sont susceptibles d'entraîner un ralentissement de la croissance du revenu disponible des ménages. Le système bancaire reste viable malgré une baisse de 14,6 % des profits au troisième trimestre de 2008 et une augmentation des dettes consécutive à la hausse du coût d'emprunt. Au cours des six mois jusqu'à juin 2008, les prêts improductifs dans le secteur bancaire ont cru de 9,7 %. Par ailleurs, le ralentissement de la croissance économique à l'échelle mondiale pourrait éroder les recettes des sociétés d'exportation en 2008, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les institutions bancaires et la stabilité du système financier. Les institutions bancaires locales, qui sont surtout des filiales de banques sud-africaines ne sont pas directement exposés à la crise du crédit à l'échelle mondiale, mais la situation au niveau national pourrait se détériorer du fait du resserrement de la politique monétaire et, en particulier, à cause de la flambée des coûts de l'énergie et des prix des denrées alimentaires. Toutefois, il n'y a guère lieu de s'inquiéter du ratio d'adéquation

du capital qui est situé au-dessus de 15 %, le minimum réglementaire se situant à 10 %. Le fonctionnement général du secteur des assurances est jugé stable et ne présente pas de menace importante pour la stabilité du système financier. S'agissant de l'infrastructure financière, la Banque de la Namibie (BON) a entrepris une quantité d'activités de supervision au cours de la première moitié de 2008. Le principal objectif de ces initiatives était de confirmer la sécurité, l'efficacité et la rapidité de traitement du Système national de règlement (NPS) en Namibie.

2.2.3.5 Face à la crise financière, la Banque a pris des mesures qui i) lui permettront de fournir des ressources à ses clients éligibles pour satisfaire des besoins de financement imprévus, urgents et à court terme résultant de la crise financière mondiale, et ii) renforcer la flexibilité de ses instruments en vue de s'adapter à l'évolution de l'environnement. À cette fin, la Banque a adopté deux initiatives : les Concours de trésorerie d'urgence (ELF) de 1,5 milliards de dollars EU et l'Initiative de financement du commerce (TFI) de 1,0 milliard de dollars EU. La Namibie a la possibilité d'accéder à ces facilités, en cas de besoin. Prière se référer à l'Encadré 4 pour de plus amples renseignements sur ces deux facilités.

Encadré 4
Instruments utilisés par la BAD pour atténuer l'impact de la crise financière

Concours de trésorerie d'urgence (ELF) de 1,5 milliard de dollars EU destinés à atténuer la crise de liquidité à laquelle est actuellement confronté le client de la Banque. Le CTU est un mécanisme exceptionnel et multifonctionnel fournissant un soutien financier aux pays éligibles de la BAD et des opérations sans garantie souveraines dans tous les PMR qui sont en proie à un manque de liquidité dû à la crise financière mondiale. L'éligibilité est étendue à un large éventail de bénéficiaires, notamment les PRI et/ou leurs Banques centrales, les institutions et sociétés de financement publiques et privées dans tous les PMR.

L'Initiative de financement du commerce (TFI) de 1,0 milliard de dollars EU destinée à être réalisée en deux phases. Pendant sa première phase, la Banque lancera une nouvelle Ligne de crédit pour le financement du commerce (TF LC) qui permettra aux banques commerciales et aux IFD africaines d'utiliser les ressources de la BAD pour soutenir des opérations de financement du commerce. Les modalités de la LdC FT sont adaptées au caractère à court terme de l'activité de financement du commerce. La LdC FT complète la ligne de crédit classique offerte par la Banque destinée à des projets de longue durée et à être rétrocédé aux entreprises. La deuxième phase de la TFI examinera la possibilité de lancer des produits et des services qui apporteront une aide plus complète pour le financement et la facilitation des échanges commerciaux sur le modèle des programmes élaborés par la Société financière internationale (IFI) et d'autres Banques multilatérales de développement (BMD) à rayonnement régional. L'accent sera mis sur des instruments semblables aux garanties qui substitueront la forte solvabilité de la BMD à la banque locale faiblement capitalisée qui finance l'opération commerciale.

Notation EPIP

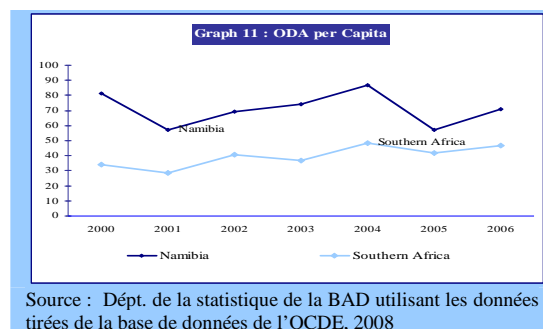
2.2.3.6 La performance économique de la Namibie, plus particulièrement dans un passé récent a été remarquable, ce qui témoigne de la solidité intrinsèque du pays. Il a systématiquement obtenu au moins la note 4 sur 5 dans toutes les catégories de l'Évaluation des politiques et des institutions du pays (EPIP) de la Banque, sauf pour les droits de propriété et la gouvernance basée sur les règles (Tableau 1). Il a démontré des améliorations des politiques en matière de gestion des finances publiques et de la dette pendant la période de 2005 à 2006.

Tableau 1 : EPIP de la Namibie																	
Année	A. Gestion économique			B. Mesures structurelles			C. Politiques d'intégration sociale / équité					D. Gestion du secteur public et des institutions					Notation globale
	1 Macroéc nomique	2 Fisca l	3 Dette	4 Commerce/ Intégration régionale	5 Secteur financier	6 Cadre régl. des entreprises	7 Égalité homme s- femme s	8 répartition équitable des ressources publiques	9 Ressources humaines	10 Protection sociale	11 Environ- nement	12 Droits de propriété	13 Gestion budgétaire	14 Mobilisatio n des recettes	15 Admin. publique	16 Corruptio n secteur pub.	
2005	4,0	5,0	5,0	4,0	4,0	4,0	4,5	4,0	4,0	4,0	4,0	3,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,26
2006	4,0	5,0	5,0	4,0	4,0	4,0	5,0	4,0	4,0	4,0	4,0	3,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,17
2007	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	5,0	4,0	4,0	4,0	4,0	3,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0

2.3 Évolutions récentes en matière de coordination de l'aide/harmonisation et positionnement de la BAD en Namibie

2.3.1 Évolutions en matière de coordination de l'aide et d'harmonisation

2.3.1.1 Le Groupe des partenaires au développement (GPD) a été mis sur pied en février 2006 et se veut un organe de concertation pour la coordination de la stratégie et des activités opérationnelles de développement des partenaires au développement en appui aux priorités de développement du gouvernement. Le GPD s'efforce de contribuer à renforcer la cohérence entre les partenaires au développement en Namibie ; mener des consultations et partager les informations sur les questions de fond et sur les questions d'ordre administratif ; faciliter la coordination entre les bailleurs de fonds et aider le gouvernement namibien dans le suivi intégré des actions faisant suite aux conférences internationales.



2.3.1.2 La mise en place du GPD a encouragé les partenaires au développement (PD) à aligner leurs stratégies d'assistance par pays et leurs interventions sur les priorités identifiées dans le PND 3, permettant ainsi de combler le déficit de ressources pour la mise en œuvre du Plan. Ils commencent aussi à recourir aux institutions, systèmes et procédures du gouvernement dans des domaines comme la passation des marchés et l'établissement des rapports financiers (en suggérant des améliorations quand cela est nécessaires) plutôt que de solliciter la mise en place de nouvelles institutions et procédures pour le décaissement et la gestion de l'aide. Ce contexte a permis de renforcer les capacités nationales et la conduite et la prise en main du processus de développement par le gouvernement.

2.3.1.3 Pour ce qui est de l'intégration de l'aide des bailleurs de fonds dans le système de trésorerie et du renforcement du rôle de coordination des bailleurs de fonds joué par la

Commission nationale de planification, la commission est en train de mettre en place une base de données pour le suivi de l'aide extérieure. Ceci permettra un meilleur suivi et un ciblage plus adéquat des ressources provenant de l'aide et de leur utilisation.

2.3.1.4 Généralement, les bailleurs de fonds et les autorités publiques sont engagés à mieux harmoniser leurs actions et à agir en conformité avec la Déclaration de Paris. Le gouvernement a participé aux rencontres préparatoires du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au Ghana et a déclaré son désir de participer à l'Enquête sur la Déclaration de Paris en 2009.

2.3.1.5 Depuis le reclassement de la Namibie dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, les activités des bailleurs de fonds ont diminué dans un premier temps et se sont ensuite accrues. L'aide publique au développement (APD) en pourcentage du PIB a baissé de 2,8 % en 2001/02 à 2,3 % en 2004/05 avant de passer à 7,2 % en 2006/07 en raison de la disponibilité de nouvelles sources de financement tels que le Fonds mondial, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme d'urgence du Président des Etats-Unis pour la lutte contre le SIDA (PEPFAR) et le Millennium Challenge Account. Rapporté au nombre d'habitants, l'aide publique au développement reçue par la Namibie est plus importante que le montant octroyé à l'Afrique subsaharienne (graphique 11). L'Union européenne est le principal bailleur de fonds de la Namibie, suivie par l'Allemagne et les États-Unis. Le secteur de l'éducation est le plus gros bénéficiaire de cette aide, avec plus de 20 % de l'APD depuis 1990. Le FMI n'a ni programme ni de projet en Namibie. En mai 2007, la Banque mondiale a élaboré sa toute première Note de stratégie intérimaire (ISN) pour la période de 2007 à 2009. Dans le cadre de cette stratégie intérimaire, deux prêts à l'appui de politiques de développement d'un montant de 7,5 millions de dollars EU chacun ont été approuvés en mai 2007 et en juillet 2008 respectivement en appui au Programme de modernisation du secteur de l'éducation et de la formation (ETSIP). La Banque mondiale a également fourni une aide à la lutte contre le VIH/SIDA par le biais d'un don du Fonds de développement institutionnel (IDF). En outre, la Banque mondiale a financé quelques activités, qui sont surtout des contributions financières indirectes au PNUD. Ces activités comprennent le Projet intégré de gestion communautaire des écosystèmes (ICEMA) – don du FEM ; le Projet de conservation et de gestion des côtes en Namibie (don du FEM) et le Partenariat public-privé contre le VIH/SIDA – don de l'IDF. Les autres partenaires au développement en Namibie comprennent le système des Nations unies, les agences internationales de coopération au développement et les organismes bilatéraux. Les Annexes VIA, VIB et VIC fournissent plus d'informations sur les PD présents en Namibie, leurs domaines d'intervention et les enveloppes de ressources de chacun d'eux.

2.3.2 Positionnement de la BAD dans le pays

2.3.2.1 Le Groupe de la Banque a démarré ses opérations en Namibie en 1991. Depuis lors, il a engagé un montant total d'environ 139 millions d'UC, après déduction des annulations, pour le financement de onze projets et quatre études. Sur les quinze opérations, treize ont été achevées tandis que deux sont en cours. Ces quinze opérations ont enregistré un taux de décaissement moyen de 82,6 % contre 50,9 % pour les deux opérations en cours. Les opérations en cours comprennent un projet dans le secteur agricole et un projet dans le secteur des transports. L'Annexe II (A) présente un récapitulatif de toutes les opérations du Groupe de la Banque en Namibie tandis que l'Annexe II (B) présente les opérations en cours.

2.3.2.2 Selon la dernière revue du portefeuille effectuée en 2006, la performance du portefeuille a été évaluée à 2,53, ce qui est une note satisfaisante. Ce résultat était presque le même que celui obtenu lors de la revue effectuée en 2003 (2,4) et s'expliquait en grande partie par les améliorations au niveau des acquisitions de biens et services, de la gestion financière et de l'impact en termes de développement. La revue 2006 du portefeuille a révélé qu'il n'existe aucun projet à risque, ce qui est en cohérence avec la Revue annuelle 2006 de la performance du portefeuille à l'échelle de la Banque (APPR). La performance satisfaisante du portefeuille signifie une forte probabilité que les projets atteignent leurs objectifs en termes de développement. La performance du gouvernement et celle de la Banque ont été jugées satisfaisantes. La performance actuelle du portefeuille de la Namibie est présentée à l'Annexe II (C).

2.3.3 Résultats du précédent DSP

2.3.3.1 Le volume global des prêts dans le cadre du DSP 2001-2003 a été fixé à 50 millions d'UC, ce qui est largement inférieur au niveau maximal de prêt viable pour le pays, qui est, lui, estimé entre 160 millions et 325 millions d'UC par an. Le jugement concernant l'enveloppe globale de prêt de 50 millions d'UC était juste car le montant total effectivement prêté était de 52,77 millions d'UC pendant la période d'exécution du DSP de 2001 à 2003. Ce montant a été déployé dans les secteurs comme suit : 44,78 millions d'UC (secteur des transports- projet de voie ferrée Nord et projet Aush Rosh Pinah), et 7,99 millions d'UC (secteur agricole-Ligne de crédit à Agri Bank). L'expérience de la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle a révélé que les objectifs ont été atteints en partie depuis le démarrage des opérations de prêt dans les secteurs des transports et de l'agro-industrie tandis qu'aucun projet n'a été entrepris dans le secteur de l'énergie. Ainsi, pendant la période d'exécution du DSP, de 2001 à 2003, seuls deux des trois secteurs identifiés ont bénéficié du soutien de la Banque.

2.3.3.2 Toutefois, suite à l'expiration du DSP en 2003, deux mises à jour du DSP ont été préparées en mai 2004 et en octobre 2005. Conformément à la stratégie pour la période 2001-2003, trois projets ont été approuvés en 2004 : trois lignes de crédit en faveur d'Agri Bank (13,33 millions d'UC), pour la route Kamanjab-Omakange (26,32 millions d'UC) et le Green Scheme Tanjieskoppe (22,37 millions d'UC).

2.3.4 Leçons tirées du précédent DSP

2.3.4.1 Au moins deux leçons ont été tirées de la mise en œuvre du DSP 2001-2003 et de ses mises à jour.

2.3.4.2 La première leçon a trait à la nécessité d'une coordination continue des interventions du Groupe de la Banque avec d'autres partenaires au développement qui a permis de créer une synergie qui s'est traduite par la mobilisation de ressources additionnelles pour la Namibie. Cette coordination est le résultat du cofinancement de certaines des opérations avec les autres partenaires. Il est possible de l'améliorer davantage à travers un système harmonisé de coordination de l'aide placé sous la direction du pays.

2.3.4.3 La deuxième leçon est relative au classement de la Namibie dans la catégorie de « Pays à revenu intérieur de la tranche inférieure ». L'appartenance à cette catégorie de pays a privé souvent le pays de ressources si nécessaires et qui auraient pu servir à renforcer les institutions et à développer les capacités. Si le don du Fonds fiduciaire de la Banque en

faveur des PRI permet de combler les déficits en termes de capacités surtout en matière de préparation des projets et dans les activités connexes, les besoins de la Namibie pour des ressources concessionnelles dépassent ces types d'activités. Pour cette raison, il importe d'examiner les possibilités d'accéder à des ressources bilatérales pour des activités connexes spécifiques autres que les projets.

III. STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR LA NAMIBIE

3.1 Facteurs qui entravent le partenariat entre la Banque et la Namibie

3.1.1 Un certain nombre de facteurs font obstacle au partenariat entre la Banque et la Namibie. Ces facteurs comprennent la concurrence venant des autres institutions multilatérales et bilatérales, la disponibilité de ressources locales et la lourdeur des procédures de la Banque.

3.1.2 La concurrence avec les institutions multilatérales et bilatérale limite les opérations de prêt en Namibie. Les taux prêteurs de la Banque sont perçus comme onéreux par rapport aux autres institutions de financement du développement (IFD) comme la BEI. En outre, les bailleurs de fonds comme l'Union européenne (UE), le DFID, l'USAID, la GTZ, la Finlande, la France, la Suède, la Chine, les Pays-Bas, le Japon et le Luxembourg fournissent aussi quelques ressources sous forme de dons qui réduisent les emprunts du pays, notamment s'ils sont perçus comme étant chers en comparaison avec d'autres.

3.1.3 Le financement provenant de ressources locales tend à limiter les opérations de la Banque en Namibie. Outre la disponibilité de ressources intérieures, les entités parapubliques comme NAMPOWER et la banque de développement de Namibie, qui sont notés à l'échelle internationale, peuvent facilement accéder aux marchés financiers internationaux à des prix relativement compétitifs. Le défi pour la Banque consiste par conséquent à être utile au plan opérationnel et institutionnel en Namibie en termes de prêts et de services de conseil.

3.1.4 La lourdeur des procédures de la Banque : ces lourdeurs sont relatives aux lenteurs observées dans l'acquisition des biens et services, les décaissements, les procédures et conditions relatives à l'instruction des dossiers de prêt et autres dispositions juridiques qui accroissent souvent les coûts de transaction et découragent d'emprunter auprès de la Banque. La situation est souvent aggravée par l'insuffisance des capacités institutionnelles dans le pays pour appliquer ces procédures. Dans ces conditions, le gouvernement est contraint à se tourner vers les bailleurs de fonds dont les procédures sont simples et rationalisées.

3.1.5 Malgré ces problèmes, il est prévu que la Namibie empruntera désormais auprès de la Banque car le positionnement actuel de la Banque sur le marché est compétitif dans le contexte de la crise financière qui continue de sévir. La Banque a retrouvé sa pertinence dans les PRI, notamment en Namibie du fait du resserrement du crédit déclenché par la crise financière.

3.2 La Stratégie de la Banque pour un partenariat renforcé avec la Namibie

3.2.1 La Banque a pris une série de mesures dans le cadre de la stratégie en faveur des PRI, au nombre desquelles figurent l'introduction de nouveaux produits de prêt (prêt d'appui budgétaire au développement, prêt sans garantie souveraine et prêt en monnaie

locale) ; la création du Fonds fiduciaire en faveur des PRI ; l'intensification des études économiques et sectorielles ; les révisions des politiques et stratégies ; le renforcement de la compétitivité des produits de prêt de la Banque ; et les améliorations apportées aux politiques et procédures. Plus récemment, la Banque a mis en place un Cadre stratégique pour le renforcement du soutien aux PRI approuvé par le Conseil en 2008. La stratégie vise à renforcer la compétitivité, amplifier l'investissement privé, promouvoir l'intégration régionale et le développement des échanges commerciaux et renforcer les capacités et les connaissances. Elle est axée sur quatre domaines d'action importants : la panoplie et la tarification des produits financiers de la Banque, l'amélioration de la qualité des services grâce à l'utilisation de processus administratifs rationnels, la limitation de la fourniture de ressources concessionnelles et de services de conseil grâce à l'avantage comparatif qu'elle possède en matière de connaissance et d'expérience dans les pays.

3.2.2 La Banque a aussi adopté les mesures recommandées par le Groupe de travail sur les PRI pour la mise en œuvre du nouveau cadre. Parmi ces mesures, figurent les mesures prises par la Banque pour répondre à certaines des préoccupations des PRI comme la Namibie. Ces interventions comprennent l'amélioration de la qualité des relations et des prestations ; l'innovation dans les services financiers ; l'intégration de la fourniture des services de conseil et des ressources mixtes ; la révision des critères de classification des pays ; et l'amélioration de la communication avec PRI.

3.3 Justification de l'intervention du Groupe de la Banque

3.3.1 L'insuffisance de capacités dans le public et le secteur privé a été identifiée comme un des principaux obstacles au développement durable en Namibie (voir rapports de la revue à mi-parcours du PND2 et de l'autoévaluation des capacités nationales (NCSA)). La pénurie d'entrepreneurs bien formés dans les disciplines professionnelles ou commerciales est un grand handicap pour le secteur des petites entreprises en Namibie. Non seulement ces entreprises sont mal gérées, mais les produits ou services qu'elles fabriquent ou vendent laissent beaucoup à désirer. Afin d'atteindre les objectifs de la Vision 2030 et du PND3, les capacités du secteur privé, notamment des PME, doivent être développées. L'amélioration des capacités du secteur privé, y compris les PME, créera des opportunités supplémentaires en termes de subsistance tout en apportant dans le même temps une solution au problème du chômage des jeunes. Il est donc essentiel que des débouchés de formation professionnelle soient offerts aux PME.

3.3.2 Le gouvernement namibien reconnaît que le développement des infrastructures de transport ferroviaire et routier est indispensable pour améliorer la compétitivité du secteur privé, pour stimuler la croissance économique et faire reculer la pauvreté. Cela peut améliorer l'environnement des affaires et faciliter l'accès aux marchés locaux et internationaux.

3.3.3 Le gouvernement namibien est aussi conscient de la nécessité d'assurer un approvisionnement en électricité régulier et adéquat en développant ses propres capacités internes. Dans le même ordre d'idées, il reconnaît que l'électricité est un ingrédient important dans la croissance économique et le développement du pays d'une manière générale et que les efforts visant à réduire la pauvreté, les inégalités et le chômage seront vains sans cet ingrédient essentiel. Paradoxalement, l'Afrique australe fait face à une crise de l'électricité qui touche également la Namibie. NamPower fournit la Namibie surtout en énergie hydroélectrique à partir de Ruacana pour une capacité moyenne de 120 MW, qui représente 40 à 45 % de la demande annuelle d'énergie de la Namibie. Les centrales thermiques de NamPower, qui utilisent des combustibles fossiles bien plus onéreux sont mises à contribution dans les périodes de pénurie et d'urgence. Environ 55 à 60 % de l'énergie est importée annuellement auprès de différentes sociétés de service public au sein de la SADC. Les projections montrent que la demande d'électricité est en hausse de 3 % par an. Il importe que la Banque soutienne la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement en faveur du développement du secteur de l'énergie afin de garantir la sécurité des approvisionnements en énergie en appui au programme de développement du pays.

3.3.4 La sécheresse et l'inadéquation des infrastructures hydrauliques ont contribué à la pénurie d'eau dans les zones urbaines et les zones rurales, entravant ainsi la compétitivité du secteur privé. La rareté des ressources en eau constitue un frein considérable au développement socioéconomique du pays. La fourniture et la gestion durable de l'eau sont donc d'une importance primordiale pour le succès économique durable de la Namibie. Il est donc important que la Banque fournisse un appui au secteur de l'eau et de l'assainissement.

3.3.5 La Namibie importe environ 65 % de ses besoins alimentaires. Par conséquent, une proportion considérable de la population du pays peut être considérée comme vulnérable et en situation d'insécurité alimentaire, tandis que près de 23 % de la population souffre de sous-alimentation. Au moins 80 % de la population rurale s'adonne aux activités agricoles en tant que producteurs de cultures de subsistance, mais la part de l'agriculture dans le PIB est d'environ 6 %, ce qui traduit une faible productivité dans le secteur. L'intervention de la Banque dans le secteur agricole visera donc à améliorer la productivité et à la réalisation de la sécurité alimentaire et la diversification vers la production et l'exportation de produits agricoles à haute valeur. L'intervention visera aussi à réaliser la modernisation durable de l'élevage, notamment par l'utilisation optimale et durable des terres de parcours.

3.3.6 La Namibie jouit d'un avantage singulier en matière d'intégration régionale compte tenu des possibilités de développer le corridor de Walvis Bay (WB), le corridor trans-Kalahari, le corridor trans-Caprivi et le corridor trans-Cunene qui le traversent tous. L'aménagement de ces corridors pourrait transformer la Namibie en un point d'accès, dénotant ainsi l'évolution du concept du corridor occidental et du développement dont il est porteur pour l'ensemble de la SADC. Il offre ainsi une opportunité unique pour l'intégration régionale et la promotion du commerce international.

3.3.7 Au regard de l'analyse ci-dessus, la stratégie reposera sur 3 piliers. Ces piliers sont :
i) le renforcement de la compétitivité du secteur privé en tant que moteur de la croissance par

le développement des capacités et des infrastructures (transport, énergie et eau) ; ii) l'investissement dans les infrastructures rurales et les dispositifs d'irrigation en vue d'accroître la productivité agricole et renforcer la sécurité alimentaire ; et iii) le partenariat pour le commerce et l'intégration régionale. Outre ces trois axes, la Banque des services de conseil à travers des études économiques et sectorielles. Hormis le fait qu'ils s'alignent sur le PND 3, ces piliers ont été également choisis en tenant compte de l'atout distinctif de la Banque, à savoir la nécessité de faire preuve de sélectivité et d'assurer que les interventions ont le plus d'impact possible ainsi que la recherche d'une synergie et d'une complémentarité avec les interventions des autres partenaires au développement.

Pilier 1 : le renforcement de la compétitivité du secteur privé par le développement des capacités et des infrastructures (transport, énergie et eau)

3.3.8 Le premier pilier sera axé sur le renforcement de la compétitivité du secteur privé dans le but de développer les capacités du secteur privé et les infrastructures du pays, notamment dans les domaines du transport, de l'énergie et de l'eau. Il visera à promouvoir le rôle du secteur privé dans l'amélioration de la capacité de production, à promouvoir la croissance économique, à relever les niveaux de revenu et à réduire la pauvreté tout en veillant dans le même temps à l'intégration de l'économie namibienne dans l'économie mondiale. En outre, il est prévu de donner un élan au programme de diversification du gouvernement et d'éviter ainsi la dépendance excessive vis-à-vis du secteur minéral. Il est également censé servir de catalyseur de la croissance des PME et stimuler le développement dans différents secteurs de l'économie locale et régionale.

3.3.9 Renforcement des capacités : ce pilier visera à soutenir le développement des capacités essentielles au sein du secteur privé, en particulier concernant les PME, en accordant une attention particulière à l'enseignement et à la formation professionnels, à l'économie domestique, aux études informatiques, à la coupe de diamant, à l'agro-industrie, à la transformation des aliments, au traitement des minerais, à la transformation des textiles et des cuirs, au façonnage du bois et des métaux et à la construction et la maintenance, entre autres.

3.3.10 **Transport :** dans le secteur des transports, les interventions de la Banque se situeront dans le cadre du Schéma directeur à moyen et long terme du gouvernement en matière de transport (ML TRMP) dans une optique de partenariat public-privé (PPP). Les investissements dans ce secteur se concentreront sur l'extension des infrastructures de transport aux zones rurales à travers l'amélioration et la réhabilitation du réseau ferroviaire et des pistes rurales afin d'ouvrir les zones rurales au développement grâce à l'établissement de liaisons avec les centres urbains. Un réseau de transport efficient facilitera la circulation des produits des agriculteurs des centres de production vers les centres de commercialisation. La stratégie de la Banque contribuera également à l'effort déployé par les autorités en vue de faire des équipements de transport multimodal du Corridor de Walvis Bay le principal instrument pour intégrer le développement industriel du Nord et de l'Ouest du pays et pour relier cette plaque tournante industrielle au reste de la Namibie et de la sous-région de l'Afrique australe.

3.3.11 **Énergie :** les interventions dans ce secteur permettront d'apporter une solution au problème épineux de l'insuffisance d'approvisionnement en énergie électrique dans le pays. La stratégie contribuera à la réalisation du Plan d'action du gouvernement visant à garantir la sécurité des approvisionnements en énergie dans l'optique de renforcer la compétitivité et la

productivité dans les activités économiques. La stratégie contribuera à la réalisation de l'objectif du gouvernement d'étendre l'accès à l'approvisionnement en énergie grâce à l'électrification rurale et l'extension des liaisons avec les pays voisins.

3.3.12 Eau et assainissement : l'aide dans ce domaine portera essentiellement sur l'accroissement de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement – réaliser 100 % de couverture pour les zones urbaines et plus de 95 % pour les zones rurales. La stratégie contribuera à la réalisation des objectifs du gouvernement d'assurer de meilleurs services d'approvisionnement en eau et d'assainissement par l'appui à NamWater (pour les zones urbaines) et à la Direction de l'approvisionnement en eau (pour les zones rurales).

3.3.13 Le premier pilier qui consiste à renforcer la compétitivité du secteur privé aura les résultats suivants : **Résultat 1** - meilleures capacités au niveau du secteur privé. L'objectif visé est d'utiliser les ressources du don pour contribuer à l'amélioration de la compétence du personnel travaillant dans les entreprises parapubliques et les PME. À cet égard, la Banque entreprendra des programmes de renforcement des capacités et d'échange pour ces institutions pendant la période d'exécution du DSP.

3.3.14 Résultat 2 : Fourniture d'infrastructures (énergie, transport et eau) pour améliorer l'environnement des affaires i) réduire les coûts de transport et renforcer la compétitivité commerciale en améliorant et en réhabilitant les réseaux d'infrastructures ferroviaires et routières, notamment les routes de desserte qui fournissent l'accès aux zones rurales ; ii) améliorer l'accessibilité aux zones industrielles et agricoles ; iii) s'attaquer à la crise énergétique, et iv) accroître l'accès à des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement sûrs.

3.3.15 Résultat 3 : Promouvoir la croissance des PME- i) améliorer l'accès au financement pour les PME en aidant le gouvernement à mettre en place des programmes de microfinance, ii) réduire les coûts de transaction en simplifiant les procédures et en réduisant le délai de création d'une PME ; et iii) en mettant à jour la législation en vue de favoriser la croissance des PME.

Pilier 2 : Investissement dans les infrastructures rurales et les dispositifs d'irrigation en vue d'accroître la productivité agricole et renforcer la sécurité alimentaire

3.3.16 Ce pilier vise à aider à la mise en œuvre du Programme Green Scheme du gouvernement^{vi} visant à améliorer la production agricole et la sécurité alimentaire. Comme la Namibie connaît des sécheresses récurrentes, ce pilier sera axé sur le développement de la production agronomique/agricole basée sur l'irrigation, les infrastructures d'irrigation, l'aménagement des terres agricoles, la pêche et la pisciculture et la construction des infrastructures agricoles et sociales dans les zones irriguées en Namibie ainsi que la fourniture de financement aux petits exploitants et aux PME travaillant dans le domaine agricole, notamment celles appartenant à des femmes. L'intervention visera aussi à réaliser une modernisation durable de l'élevage par l'utilisation optimale et durable des terres de parcours, les investissements dans les infrastructures de commercialisation du bétail et l'apport d'une valeur ajoutée aux produits de l'élevage.

3.3.17 Le **Pilier 2 visera les résultats suivants** : i) accroissement de la production des cultures telles que les vignes, les dattes et les légumes ; ii) augmentation des revenus des petits exploitants agricoles ; iii) création d'emplois dans la production, le triage et la commercialisation des produits agricoles ; iv) augmentation du nombre d'agriculteurs passant

de la culture de subsistance à l'agriculture commerciale ; v) accroissement de la superficie irriguée des 9 000 hectares actuels à l'objectif de 27 000 hectares visé par le gouvernement namibien d'ici à 2012, contre une superficie irrigable totale potentielle de 47 000 hectares sur l'ensemble du territoire vi) exploitation accrue des animaux prêts à l'abattage à travers des marchés formels dans les zones communautaires ; et vii) productivité accrue de bétail dans les zones communautaires.

Pilier 3 : Partenariat pour le commerce et l'intégration régionale

3.3.18 L'objectif du gouvernement dans le cadre de ce pilier est d'accroître le volume des échanges et de l'investissement avec le reste du continent. À cet égard, la stratégie de la Banque dans le cadre de ce pilier sera d'engager un partenariat avec la Namibie afin de promouvoir l'intégration régionale et le développement dans l'espace économique de la SADC ainsi que dans le reste de l'Afrique. Ce pilier sera axé sur trois domaines généraux : i) appui à l'infrastructure régionale, ii) facilitation du commerce transfrontalier et de l'investissement et iii) renforcement des capacités dans le domaine des échanges et de l'intégration régionale.

3.3.19 Appui aux infrastructures régionales : Afin de renforcer la connectivité et l'investissement et le commerce transfrontaliers, la Banque continuera de fournir un appui aux infrastructures physiques dans le domaine du transport, des télécommunications et de l'énergie, notamment dans les projets d'infrastructure le long des corridors économiques et de développement (initiatives de développement spatial^{vii}) dans la région de la SADC. Pour cela, l'on aura recours au financement de projets multinationaux dans le cadre de l'initiative du NEPAD et à la Stratégie d'assistance régionale pour l'Afrique australe (RAS) en vue de renforcer la compétitivité de la région et de promouvoir un esprit communautaire plus fort. À cet égard, la Banque développera un partenariat tripartite avec la SADC et la Namibie pour identifier et élaborer des projets régionaux.

3.3.20 Facilitation de l'investissement et du commerce transfrontaliers : compte tenu de son environnement des affaires favorable, conjugué à un secteur financier développé, la Namibie devient de plus en plus une destination d'investissement viable. La Banque jouera un rôle de facilitation de l'investissement et du commerce transfrontaliers en Namibie par la mise à disposition de ressources financières en appui aux initiatives du pays pour établir des relations d'échanges à ses voisins tant à l'intérieur de la SADC que dans le reste de l'Afrique.

3.3.21 Renforcement des capacités en matière de commerce et d'intégration régionale : La Banque aidera la Namibie et d'autres pays de la SADC à renforcer les capacités dans les domaines suivants : i) formation aux compétences de base, transfert de connaissances et de compétences institutionnelles et managériales pour les personnes impliquées dans les négociations relatives au commerce et à l'intégration régionale ; ii) élaboration des documents d'information sur le commerce ; et iii) améliorer la capacité d'intervention des exportateurs existants et/ou futurs pour faire face aux difficultés et tirer avantage des débouchés créés par les accords de commerce et d'intégration régionale par une meilleure information (sensibilisation) et l'appui direct au développement des exportations. Les résultats provisoires attendus des interventions futures de la Banque, les objectifs fondamentaux de chaque intervention et leur contribution globale attendue au programme de développement de la Namibie, sont fournis dans la Matrice de résultats par thème à l'Annexe I.

3.3.22 Il existe énormément de synergie entre les trois piliers. Les infrastructures telles que les routes, l'électricité et l'eau entraîneront des gains d'efficacité et aideront à stimuler la production et la productivité agricoles tandis que les recettes fiscales générées par le secteur agricole pourront être affectées à l'entretien des voies ferrées et des routes et à l'extension de la fourniture de l'électricité et de l'eau. Les capacités renforcées dans le secteur privé peuvent être utilisées dans le secteur du transport et dans le secteur agricole, tandis que les efforts visant à promouvoir l'intégration régionale stimuleront les activités du secteur privé.

3.4 Contexte et justification des domaines d'intervention prioritaires proposés pour la Namibie

3.4.1 Les interventions de la Banque ont été proposées en relation avec le Cadre pour le renforcement des opérations de la Banque dans les PRI et du Plan d'activités de la Banque pour le développement du secteur privé. Ces deux cadres mettent l'accent sur les priorités thématiques axées sur le renforcement de la compétitivité de l'économie et du secteur privé ; la densification du secteur privé par l'investissement direct ainsi que les transactions catalytiques ; la promotion de l'intégration régionale par le développement des infrastructures ; et le renforcement des capacités.

3.4.2 En ce qui concerne le renforcement de la compétitivité du secteur privé, la Banque investira dans les infrastructures « lourdes » (énergie électrique, transport et eau) et les composantes légères destinées à renforcer les capacités et l'environnement des affaires. À cet égard, la Banque collaborera étroitement avec les entreprises privées, les institutions financières et les entreprises publiques en utilisant une variété d'instruments, notamment les investissements directs, les prises de participation, les lignes de crédit et les opérations de PPP.

3.4.3 En tant que membre active de la SACU, de la SADC et de la CMA, l'objectif de la Namibie est d'accroître le volume de ses échanges commerciaux avec le reste du continent. Par conséquent, la Banque, en partenariat avec d'autres partenaires au développement aide à la mobilisation des ressources en appui aux investissements transfrontaliers et aux projets régionaux qui promeuvent l'intégration régionale et le développement dans l'espace économique de la SADC. Ces interventions donneront lieu au développement des infrastructures physiques régionales dans les domaines du transport et de l'énergie.

3.4.4 La Banque s'engagera dans la gestion du savoir et le renforcement des capacités en vue de soutenir le programme de prêt et le dialogue sur les politiques par l'amélioration de des connaissances ainsi que l'appui au développement des capacités essentielles au sein de l'administration, du secteur privé et de la société civile. Elle concentrera ses activités sur la formation aux compétences professionnelles et techniques en matière de dialogue politique et la promotion des entreprises.

3.5 Réalisations attendues et objectifs-cibles

Activités de prêt

3.5.1 Le Plan d'activités pour 2009-2013 : en tant que pays membre de la BAD, il est probable que la Namibie emprunte pour financer des projets qui offrent un taux de rendement qui couvre plus que les coûts d'emprunt. Ces projets touchent, entre autres, les projets d'énergie, de transport et d'eau pour lesquels un financement extérieur sera nécessaire. La Banque sera approchée pour financer ces projets à mesure qu'elle mettra en œuvre son nouveau cadre

stratégique en Namibie. D'où l'accroissement attendu des emprunts contractés par le gouvernement à travers des opérations de PPP dans le domaine des infrastructures. De plus, certaines des entreprises parapubliques NAMPOWER et la Development Bank of Namibia sont notées au plan international et peuvent emprunter des fonds auprès de la Banque en s'appuyant sur la solidité de leur bilan, sans garanties du gouvernement. Le Tableau 2 présente le programme indicatif de prêts pour la Namibie pour la période 2009-2013. Ce programme indicatif de prêts se situe confortablement dans la limite de prêt viable pour la Namibie.

3.5.2 Le plan d'activités à court et moyen terme comprendra des lignes de crédit aux banques en vue de promouvoir le développement des PME en particulier et le développement du secteur privé en général. Un certain nombre de projets à l'étude ont été identifiés, notamment la ligne de crédit proposée à Agri bank et éventuellement, la prise de participations dans la Development Bank of Namibia. À court et moyen terme, la Banque se concentrera sur les études économiques et sectorielles pour renforcer sa connaissance du pays et inspirer les politiques. À plus long terme, au-delà de 2010, davantage d'opérations pourraient être engagées, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, du transport et de l'eau qui amélioreront l'accès aux marchés pour les agriculteurs et le transport des marchandises, facilitant ainsi les échanges commerciaux et favorisant la création d'un climat favorable à l'investissement.

3.5.3 Afin d'étendre ses opérations et tirer pleinement avantage des potentialités existant en Namibie, la Banque continuera d'étudier différentes options, y compris la possibilité d'émettre des titres de créances en monnaie locale. La Banque exploitera aussi sa position d'interface entre le secteur public et le secteur privé. en utilisant une variété d'instruments sans garantie souveraine tels que les investissements directs, notamment par le biais de PPP et de prises de participation.

3.5.4. Les possibilités de cofinancement et de combinaison des ressources de la BAD avec des ressources concessionnelles seront également étudiées de sorte à assouplir les conditions rattachées au guichet BAD. À cet égard, le gouvernement namibien peut combiner les ressources de la BAD avec le Mécanisme de cofinancement accéléré pour l'Afrique (ACFA) qui est un mécanisme de prêt souverain visant essentiellement à promouvoir le développement du secteur privé et est moins cher que le guichet de la BAD. Il peut servir à financer des opérations dans les secteurs des routes, de l'énergie électrique et des télécommunications. Enfin, des missions de sensibilisation et de concertation seront dépêchées en vue d'expliquer les nouvelles politiques de la Banque dans les PRI, notamment les nouvelles conditions, les nouveaux produits, instruments et processus administratifs relatifs aux prêts.

Tableau 2			
Le Programme indicatif de prêts du Groupe de la Banque pour la Namibie pour la période 2009-2013			
Intitulé du projet	Date prévue d'approbation par le Conseil	Montant indicatif (en UC)	Région touchée/concernée
Pilier 1 : Renforcement de la compétitivité du secteur privé – Guichet secteur public (en millions d'UC)			
1.1 Transport			
1.1.1 Deuxième phase du Projet d'extension de la voie ferrée du Nord	2010	20,00	Ohangwena Oshikoto et Oshana
1.1.2 Tsumeb-Tsintsabis-Katwitwi (200 km)	2010	20,00	Oshikoto et Kavango
1.1.3 Swakopmund-Henties Bay-Kamanjab (450 km)	2010	25,00	Erongo et Kunene
1.1.4 Gobabis-Otjinene-Grootfontein (360 km)	2011	25,00	Omaheke et Otjozondjupa
1.1.5 Omakange-Ruacana (85 km)	2011	20,00	Kunene et Omusapi
1.1.6 Réhabilitation de la voie ferrée de Swakopmund Walvis Bay Slippers (50 km)	2012	20,00	Erongo
1.1.7 Voie ferrée Kranzberg-Tsumeb (392 km)	2012	25,00	Erongo, Otjozondjupa et Oshikoto
Sous-total		155,00	
1.2 Énergie			
1.2.1 Projet gazier de Kudu	2010	20,00	Karas
1.2.2 Quatrième turbine de Ruacana	2010	20,00	Omusati
1.2.3 Projet hydroélectrique du fleuve Orange	2010	20,00	Karas
1.2.4 Baynes	2011	25,00	Kunene
Sous-total		85,00	
1.3 Secteur financier			
1.3.1 Première ligne de crédit à la Development Bank of Namibia	2010	15,00	À l'échelle nationale
1.3.2 Une quatrième ligne de crédit à Agri bank	2010	15,00	À l'échelle nationale
Sous-total		30,00	
Pilier 2 : Investissement dans les infrastructures rurales et les dispositifs d'irrigation			
2.1. Agriculture			
2.1.1 Green Scheme Brukkaros	2010	20,00	Province de Karas
2.1.2 Projet de développement agricole de Caprivi	2012	20,00	Province de Caprivi
2.1.3 Programmes de financement agricole	2012	15,00	À l'échelle nationale
Sous-total		55,00	
Pilier 3 : Partenariat pour l'intégration régionale et le commerce			
3.1 Corridor Walvis Bay Ndola Lubumbashi	2012	30,00	Nam/Zam/DCR
3.2 Programme Agriculture, eau et sécurité alimentaire du Bassin du Haut Okavango	2010	25,00	Namibie/Angola
Sous-total		55,00	
Total général		380,00	

3.5.5 Plafonds de crédit durables : l'évaluation du risque par pays est basée sur cinq clusters mesurant les fondamentaux macroéconomiques, la mise en œuvre des politiques et la performance ; les perspectives sociopolitiques ; le caractère favorable de l'environnement pour le développement du secteur privé ; la viabilité de la dette extérieure ; et la performance du portefeuille du Groupe de la Banque par rapport aux antécédents relatifs au service de la dette et à l'exécution des projets. En 2009, la Namibie est classée pays à faible risque et jugé comme ayant une performance au-dessus de la moyenne africaine dans tous les 5 groupes/clusters. Les ratios d'exposition au risque de la Namibie restent en dessous des

niveaux-seuils critiques du Groupe de la Banque et le profil de la dette du pays, tant intérieure qu'extérieure, est viable. Le portefeuille du pays est très réduit, mais il devrait s'accroître dans l'avenir prévisible. La Namibie a un bilan satisfaisant pour ce qui est de faire face à ses titres de créance vis-à-vis de la Banque et ne possède pas actuellement d'arriérés de remboursement de la dette. Sur la base de cette évaluation, l'enveloppe annuelle de prêt de la Namibie variera entre 288 millions d'UC et 412 millions d'UC, contre 160 millions d'UC et 325 millions d'UC pendant la période 2001-2003. Les fonds disponibles dans le cadre de ce plafond de crédit viable sont plus que suffisants pour couvrir les besoins d'emprunt du pays vis-à-vis de la Banque.

3.5.6 La Stratégie de la Banque relative aux opérations du secteur privé : La Stratégie de la Banque relative aux opérations du secteur privé portera essentiellement sur trois domaines, notamment :

3.5.6.1 Intermédiation financière : des lignes de crédit (LdC) seront fournies à des institutions de financement du développement en vue de leur rétrocession à des PME afin de réduire la pauvreté et le chômage. Les PME en Namibie ont énormément de possibilités en matière de réduction de la pauvreté et de création d'emplois étant donné qu'elles sont à forte intensité de main-d'œuvre et appartiennent à des citoyens ayant des liens avec leurs communautés et donne par conséquent lieu à l'émancipation économique des citoyens. Jusqu'ici, la Banque a financé trois opérations du secteur privé en Namibie, toutes des LdC à Agri bank.

Tableau 3	
Activités indicatives hors-prêt (études économiques et sectorielles) de la Banque pour 2009-	
2009	
1.	Étude sur les petites et moyennes entreprises
2.	Élaboration d'un schéma directeur sur la pisciculture
3.	Plan de développement de ressources humaines
4.	Revue des programmes de financement agricole existants et proposition de nouveaux programmes.
2010	
1.	Profil de la gouvernance par pays
2.	Système national de suivi et évaluation
2011	
1.	Revue économique par pays

3.5.6.2 Développement des marchés financiers : pendant la période d'exécution du DSP, la Banque aidera la Namibie à développer le marché financier en émettant des obligations à long terme de la BAD sur le marché local. Ceci devrait être possible en Namibie compte tenu de la convertibilité de sa monnaie et la disponibilité d'un montant considérable de fonds à long terme empruntables. L'émission d'une obligation à long terme namibienne aidera davantage à établir des critères de référence pour les émissions futures d'obligations, aidant ainsi à densifier le marché financier local. Cela facilitera également le lancement d'un produit de prêt libellé en dollars namibiens qui offrira aux clients potentiels la possibilité d'emprunter dans la monnaie locale.

3.5.6.3 Partenariats public-privé (PPP) : suite à la finalisation de la politique de PPP en 2009, la Banque étudiera la possibilité d'utiliser les PPP en infrastructure dans l'objectif à long terme d'améliorer l'efficacité et la qualité des services publics et l'environnement pour

le secteur privé national. Pour commencer, la Banque peut organiser un forum de PPP en Namibie afin de débattre des perspectives en matière de PPP et de leur impact potentiel en termes de développement.

Opérations hors-prêts

3.5.7 Celles-ci comprendront les services de conseil à travers les études économiques et sectorielles et le développement de capacités institutionnelles appropriées face aux besoins du pays et en collaboration avec les autres partenaires au développement. À cette fin, le gouvernement sera encouragé à recourir au don du Fonds fiduciaire en faveur des PRI et au Fonds sud-coréen de coopération technique. Le Fonds d'assistance au secteur privé en Afrique (FAPA) qui est un fonds fiduciaire dédié à l'assistance technique est aussi un bon candidat pour le renforcement des capacités liées au secteur privé.

3.5.8 **Études économiques et sectorielles** : les études économiques et sectorielles visent à appuyer le programme de prêts à travers le dialogue sur les politiques. Dans le but de renforcer les capacités, la Banque engagera les services d'institutions de recherche locales en matière d'études économiques et sectorielles. Les études économiques et sectorielles identifiées pendant la mission de préparation du DSP en septembre 2008 figurent au tableau 3 ci-dessus.

3.5.9 **Renforcement des capacités** : L'assistance de la Banque sera axée sur des interventions stratégiques visant à a) améliorer les fonctions essentielles du secteur public, notamment les domaines de la planification budgétaire, de la finance, de l'audit, de la comptabilité et autres domaines techniques ; b) la formation des points focaux du genre à la budgétisation tenant compte de la dimension genre et l'analyse de données ventilées selon le sexe.

3.6 Suivi et évaluation de l'assistance du Groupe de la Banque

Les indicateurs pour le suivi des résultats sont décrits dans la matrice du DSP axée sur les résultats figurant à l'Annexe I. Concernant les indicateurs de la réduction de la pauvreté et du secteur social, les objectifs des OMD qui sont en phase avec les objectifs-cibles définis dans le PND3 et la Vision 2030 guideront le suivi des résultats. S'agissant de l'évaluation a posteriori, l'indicateur de la pertinence serait la mesure dans laquelle la stratégie s'intéresse aux difficultés qu'éprouve le pays tandis que celui relatif à l'efficacité pourrait être mesuré par la pertinence et l'efficacité des projets entrepris dans les secteurs spécifiés. En outre, une revue à mi-parcours sera effectuée afin de dresser le bilan des progrès accomplis et des contraintes et des difficultés rencontrées pendant la première moitié de la mise en œuvre de la stratégie. Enfin, un rapport d'achèvement du DSP sera également préparé en vue de dégager des leçons pour la mise en œuvre des DSP à venir.

3.7 Questions liées au dialogue avec le pays

3.7.1 Deux questions ont été identifiées pendant la mission de préparation du DSP en septembre 2008, qui nécessitent un dialogue plus approfondi avec les parties prenantes :

3.7.2 **Taux élevé de pauvreté parmi les femmes** : l'Enquête 2003/04 sur les revenus et dépenses des ménages a révélé que l'incidence de la pauvreté est plus élevée parmi les ménages dirigés par des femmes (30,1 %) que parmi les ménages dirigés par des hommes (26,4 %). Les revenus moyens dans les ménages dirigés par des femmes sont 40 % moins

élevés que les revenus des ménages dirigés par des hommes. Puisque 45 % des ménages en Namibie sont dirigés par des femmes, il est important d'intégrer la dimension du genre dans les interventions de la Banque et d'engager le dialogue avec le gouvernement sur cette question importante afin d'inverser la tendance.

3.7.3 Renforcement des capacités : il est nécessaire d'engager le dialogue avec le gouvernement sur le renforcement des capacités. Comme le problème de développement des capacités n'est pas l'apanage de la Namibie au sein région de la SADC, la Banque et le gouvernement pourraient examiner la question au plan régional. Par exemple, le futur Centre d'excellence pour la formation des cadres à Maurice servira l'ensemble de la région de la SADC, y compris les pays bénéficiant uniquement des ressources de la BAD. La Banque peut aussi fournir un concours dans le cadre de son programme Partenariat pour l'entreprise privée (PEP) pour surmonter les problèmes de capacité dans les entreprises publiques et les PME.

3.8 Risques potentiels et mesures d'atténuation

3.8.1 Il existe au moins deux risques qui peuvent affecter la mise en œuvre de la stratégie, notamment des contraintes de capacité et l'échec du programme de réforme agraire.

3.8.2 À moins que la question des capacités soit prise à bras-le-corps au niveau national dans le cadre d'une politique de développement consciente, il y aura des retards considérables dans la mise en œuvre des programmes et des politiques, y compris de la stratégie proposée. À titre de mesure d'atténuation, le gouvernement s'attaque au problème de capacité grâce à l'ETSIP, entre autres.

3.8.3 Afin d'assurer le succès du programme de réforme agraire, le gouvernement est en train de renforcer la coordination entre les ministères, d'accroître les services de vulgarisation au profit des bénéficiaires, d'assurer une plus grande participation des acteurs non étatiques, et un système de suivi efficace pour superviser la mise en œuvre. Comme mesure d'atténuation, il existe une politique gouvernementale spécialement conçue pour permettre la budgétisation annuelle de la réforme agraire ; elle est intégrée dans le budget.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1 Conclusions : la Namibie a connu une période de politique économique et de stabilité, de paix et de sécurité. En conséquence, le pays a accompli des progrès vers la réalisation de certains des OMD). Nonobstant ces progrès, d'immenses défis demeurent, notamment le VIH/SIDA, la pauvreté, le chômage et les inégalités.

4.2 Recommandation : Les Conseils d'administration sont invités à approuver la stratégie proposée pour la Namibie couvrant la période de 2009 à 2013, basée sur une enveloppe de prêt annuelle comprise entre 288 millions d'UC et 412 millions d'UC pour le financement des trois piliers présentés à la section 3.3.

Namibie : Cadre du DSP axé sur les résultats (2009-2013)

Objectifs de développement du pays (PND3)	Problèmes entravant la réalisation des Objectifs de développement du pays (problèmes sectoriels)	RÉSULTAT FINAL (attendu avant la fin du DSP en 2013)	PRODUITS FINAUX (attendu avant la fin du DSP en 2013)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSP en 2011)	PRODUITS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSP en 2011)	Interventions de la BAD dont la réalisation est prévue pendant la période d'exécution du DSP (nouvelles et en cours)
PILIER I : RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ						
Renforcement des capacités						
Renforcer les capacités du secteur privé, en particulier des PME, pour leur permettre de fournir des services et des produits de bonne qualité	Accès insuffisant au crédit et à la formation dans les domaines de la gestion d'entreprise, de la comptabilité, de la tenue de des livres, des TIC et dans les filières professionnelles.	Réduire les coûts de transaction en simplifiant les procédures et le délai de création d'une PME Amélioration de la performance des PME et de la qualité de leurs produits. PME devenant de grandes entreprises La contribution des PME au PIB et au développement en général accrue. Le nombre de personnes employées par des PME accrue.	Accès accru au crédit et à la formation en gestion d'entreprise, comptabilité, tenue de livres, en TIC et dans les filières professionnelles, etc. Soutien au plan du gouvernement visant à développer les programmes de microfinance Développement de l'entreprenariat local, notamment en direction des PME Assistance au gouvernement pour la promotion des partenariats public-privé (PPP)	Efficacité accrue dans le fonctionnement des PME	Un certain nombre de PME devenant de grandes entreprises	Ligne de crédit de la Development Bank of Namibia qui comportera un volet de formation/renforcement des capacités.
Energie						
Un approvisionnement en énergie adéquat, sûr et efficient, respectueux de l'environnement et qui se traduit par une réduction de la dépendance du pays à l'égard des importations d'énergie.	Niveau élevé d'utilisation de l'énergie par habitant Forte dépendance à l'égard des importations Insuffisance d'approvisionnement en énergie au niveau régional Disparité dans l'accès entre les zones rurales et les zones urbaines Absence d'un pool énergétique diversifié	Augmentation de la production locale d'électricité Accroissement de la fourniture d'électricité provenant des centrales locales L'utilisation des énergies renouvelables accrue, avec des retombées économiques et environnementales accrues Offre accrue d'électricité à	9,5 millions N\$ budgétisés au cours des 5 prochaines années pour la production d'électricité au niveau national Les tarifs de l'électricité tiennent compte de la totalité des coûts de production et de distribution Les lignes de transport étendues et des liaisons régionales établies Distribution efficiente de	Intensification de l'électrification rurale	L'électrification rurale intensifiée Accroissement de la production locale grâce aux sources d'énergie renouvelables et aux sources d'énergie classiques Un réseau de transport régional amélioré	Soutien à l'électrification rurale Extension des lignes de distribution avec les pays voisins Projet d'énergie base sur le gaz de Kudu Quatrième turbine de Ruacana Projet hydroélectrique du fleuve Orange

Objectifs de développement du pays (PND3)	Problèmes entravant la réalisation des Objectifs de développement du pays (problèmes sectoriels)	RÉSULTAT FINAL (attendu avant la fin du DSP en 2013)	PRODUITS FINAUX (attendu avant la fin du DSP en 2013)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSP en 2011)	PRODUITS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSP en 2011)	Interventions de la BAD dont la réalisation est prévue pendant la période d'exécution du DSP (nouvelles et en cours)
	Réglementation rigoureuse et manque de concurrence	un grand nombre de consommateurs Pool énergétique diversifié grâce à l'exploration et de l'exploitation des ressources énergétiques Une fourniture d'énergie et un environnement amélioré	l'électricité grâce à la participation du secteur privé Recours accru aux énergies renouvelables comme l'énergie éolienne, marémotrice, solaire et à base de biomasse Approvisionnement accrue en gaz et en électricité Utilisation du biogaz, de l'énergie éolienne et solaire accrue et représentant 10 % de l'énergie totale L'électrification rurale développée afin de couvrir 20 % de la population rurale 5 des Distributeurs régionaux d'électricité (REDS) créés			Baynes
Transport						
Fournir des infrastructures ferroviaires et routières sûres, sécurisées et commodes	Les conditions désertiques et le terrain rend difficile l'accès par route Le réseau ferroviaire vieux et usé Insuffisance de wagons ferroviaires La vaste superficie du pays rend coûteuse la fourniture des équipements d'infrastructure	Les disparités au niveau des infrastructures régionales réduites et l'accès aux services sociaux et aux opportunités économiques accru Un réseau routier national sûr et efficace La sécurité routière améliorée Un réseau ferroviaire amélioré, étendu, fiable et	1 937 KM de routes rurales en gravier construits 298 KM de routes rurales améliorés en les revêtant de bitume 1 154 KM transformés en routes à grand trafic. 720 km de routes à grand trafic et de routes principales réhabilités La capacité de charge de marchandises et de passagers accrue La connectivité interrégionale par voie ferroviaire renforcée au	% de routes pavées dans un état acceptable Coût moyen d'exploitation des véhicules réduit de 13,8 à 10,35 NS/km Le nombre moyen de décès pour 100 000 réduit Le nombre d'accidents par 1 million de véhicules –km réduit de 6.4.5 à 4,5	KM de routes rurales réhabilitées/construites La couverture en voies de chemin de fer au km accrue La connectivité interrégionale par voie ferroviaire renforcée au niveau de la SADC	Deuxième phase du Projet d'extension de la voie ferrée du Nord Tsumeb-Tsintsabis-Katwitwi Swakopmund-Henties Bay-Kamanjab Gobabis-Otjinene-Grootfontein Omakanje –Ruacana Réhabilitation du chemin de fer Swakopmund Walvis Bay Slippers Kranzberg-Tsumeb rail

Objectifs de développement du pays (PND3)	Problèmes entravant la réalisation des Objectifs de développement du pays (problèmes sectoriels)	RÉSULTAT FINAL (attendu avant la fin du DSP en 2013)	PRODUITS FINAUX (attendu avant la fin du DSP en 2013)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSP en 2011)	PRODUITS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSP en 2011)	Interventions de la BAD dont la réalisation est prévue pendant la période d'exécution du DSP (nouvelles et en cours)
			<p>niveau de la SADC</p> <p>185 km de liaison ferroviaire entre Okahandja et Otjiwarongo</p> <p>A 520 km de liaison ferroviaire entre Grootfontein et Tsumeb via Katima Mulilo vers Livingstone en Zambie</p>			
Eau et assainissement						

Objectifs de développement du pays (PND3)	Problèmes entravant la réalisation des Objectifs de développement du pays (problèmes sectoriels)	RÉSULTAT FINAL (attendu avant la fin du DSP en 2013)	PRODUITS FINAUX (attendu avant la fin du DSP en 2013)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSP en 2011)	PRODUITS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSP en 2011)	Interventions de la BAD dont la réalisation est prévue pendant la période d'exécution du DSP (nouvelles et en cours)
Accroître l'accès à des services d'eau et d'assainissement sans risque	<p>Faibles répartition et utilisation des ressources de surface et souterraines</p> <p>Disparité au niveau de l'accès entre les zones urbaines et les zones rurales</p> <p>Capacité limitées de dessalement des eaux océaniques</p> <p>Niveau élevé d'évapotranspiration et de ruissellement</p>	<p>Accès accru aux services d'eau et d'assainissement pour la population</p> <p>Loi sur la gestion des ressources environnementales, 2004, les règlements et certaines des institutions recommandées ainsi que des politiques appropriées sont en place</p> <p>De l'eau libre améliorée et plus abondante de qualité acceptable fournie en quantité suffisante à tous les consommateurs</p> <p>Meilleures connaissances concernant les ressources en eau</p> <p>Infrastructures d'approvisionnement en eau plus fiables, garantissant un accès accru à de l'eau salubre pour les communautés rurales</p> <p>La contribution de l'eau au PIB portée à 1,5 % Moyen pour l'ensemble de l'économie</p>	<p>La disponibilité de l'eau au niveau national portée à 750 millions de m³.</p> <p>L'approvisionnement en eau au niveau national porté à 150,4 millions de m³</p> <p>L'approvisionnement en eau d'irrigation portée à 63,5 millions de m³</p> <p>L'eau potable fournie aux villages, établissements humains et les communautés pour la consommation humaine portée à 27 millions de m³ afin d'atteindre une couverture de 92 %</p> <p>La longueur totale des pipelines réhabilités portée à 19 km</p> <p>Le barrage de Noordoewer construit</p>	<p>Accès accru aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones urbaines et rurales</p>	<p>Plus de 95 % de la population urbaine et rurale, notamment les femmes ont accès à de l'eau salubre et saine d'ici à 2010.</p> <p>Plus de 95 % de la population urbaine et rurale, notamment les femmes ont accès à des services d'assainissement adéquats d'ici à 2010.</p>	
PILIER II : INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES RURALES ET LES DISPOSITIFS D'IRRIGATION EN VUE D'ACCROITRE LA PRODUCTIVITÉ AGRICOLE ET RENFORCER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE						
Améliorations durables dans les domaines agricole et horticole par l'utilisation optimale et durable des sols	<p>Sécheresses et inondations fréquentes</p> <p>Étroitesse du marché national</p> <p>Manque de compétences en matière agricole et</p>	<p>La production agricole accrue, les exportations accrues et les importations de produits agricoles réduites</p> <p>Accroissement de la production des cultures</p>	<p>Production et exportations accrues de cultures à haute valeur grâce au soutien à la politique des Plans verts et la baisse des importations à 60 % des besoins nationaux. Lorsqu'il sera totalement opérationnel, le</p>	<p>Augmentation de la superficie plantée de cultures d'exportation comme les vignes, les dattes et les légumes à 27 000 ha</p> <p>Création d'emplois pour les</p>	<p>Augmentation de la superficie irriguée de 2 000 ha grâce au soutien à la politique de Plans verts. Lorsqu'il sera totalement opérationnel, le projet Tandjieskoppe augmentera la production de vignes de</p>	<p>Quatrième ligne de crédit accordée à Agri bank</p> <p>Plan vert de Brukkaros</p> <p>développement agricole à Caprivi</p>

Objectifs de développement du pays (PND3)	Problèmes entravant la réalisation des Objectifs de développement du pays (problèmes sectoriels)	RÉSULTAT FINAL (attendu avant la fin du DSP en 2013)	PRODUITS FINAUX (attendu avant la fin du DSP en 2013)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSP en 2011)	PRODUITS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSP en 2011)	Interventions de la BAD dont la réalisation est prévue pendant la période d'exécution du DSP (nouvelles et en cours)
	aversion au risque	<p>d'exportation telles que les vignes, les dattes et les légumes, notamment celles produites par des femmes</p> <p>Accroissement du nombre de petits exploitants agricoles, y compris les femmes accédant au statut d'agriculteur commercial</p> <p>Augmentation de la production et de la commercialisation des produits agricoles (cultures, horticulture et élevage)</p>	<p>projet Tandjieskoppe augmentera la production de vigne de 5 900 à 12 400 tonnes ; les dattes de 15 tonnes à 4 700 tonnes ; des légumes de 11 000 tons à environ 15 000 tonnes. Le revenu des petits exploitants ciblés, notamment les femmes, augmentera de 1 200 dollars EU à environ 24 000 dollars EU par ménage par an d'ici à la 15^e année du projet. 4 800 emplois supplémentaires seront créés dans la production, le tri et la commercialisation des cultures devant être plantées lorsque le projet sera entièrement opérationnel.</p> <p>Viser une superficie sous irrigation de 9 750 ha grâce aux Plans verts</p> <p>L'utilisation des engrais chimiques portée à 25kg/ha</p> <p>Quatre marchés produits agricoles frais en activité. Rôle des femmes renforcé dans les domaines de la commercialisation et la création de valeur ajoutée</p> <p>Le périmètre du Cordon vétérinaire (VCF) déplacé vers la frontière angolaise Border</p>	<p>hommes et les femmes dans la production et la création de valeur ajoutée</p> <p>Productivité et rendement agricoles en hausse : maïs irrigué (9 750 kg/ha); blé irrigué (6 246kg/ha)</p>	<p>5 900 à 12 400 tonnes ; celle des dattes de 15 tonnes à 4 700 tonnes ; les légumes de 11 000 tonnes à environ 15 000 tonnes. Le revenu des petits agriculteurs ciblés, notamment les femmes, augmenteront de 1 200 dollars EU à environ 24 000 dollars EU par ménage par an d'ici à la 15^e année du projet. 4 800 emplois supplémentaires seront créés dans les domaines de la production, du tri et de la commercialisation des cultures devant être produites lorsque le projet sera entièrement opérationnel.</p> <p>Fourniture de financement et de facilités de crédit</p> <p>Des infrastructures agricoles et sociales construites dans les zones irriguées en vue de favoriser la participation égale des femmes.</p> <p>Des liens renforcés entre les petits exploitants et les propriétaires d'exploitations commerciales</p> <p>Les compétences agricoles améliorées grâce à une meilleure vulgarisation auprès des hommes et femmes agriculteurs</p> <p>Augmentation de la production de bétail et de produits de l'élevage</p>	<p>Programmes de financement agricole</p>
Amélioration durable de l'élevage par une utilisation	Existence de cordons vétérinaires et de séparation	Accroissement de la contribution du sous-	L'empiètement sur la zone par les buissons	Hausse des exportations de bétail et de produits de		

Objectifs de développement du pays (PND3)	Problèmes entravant la réalisation des Objectifs de développement du pays (problèmes sectoriels)	RÉSULTAT FINAL (attendu avant la fin du DSP en 2013)	PRODUITS FINAUX (attendu avant la fin du DSP en 2013)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSP en 2011)	PRODUITS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSP en 2011)	Interventions de la BAD dont la réalisation est prévue pendant la période d'exécution du DSP (nouvelles et en cours)
optimale et durable des pâturages	du marché au bétail Empiètement par des buissons	secteur du bétail au PIB et au développement économique en général. Augmentation du nombre des personnes employées dans le sous-secteur du bétail.	envahissants réduit à 22,1 millions d'hectares La production de fourrage de bétail (kg de biomasse à base de végétaux comestibles par / hectare) accrue de 200 en 2008 à 240 en 2013 Écoulement accru d'animaux prêts à l'abattage grâce aux marchés formels dans les fermes collectives du Nord de 2,4 % en 2008 à 6 % en 2013 L'état de santé des animaux amélioré dans les zones d'exploitation collective grâce à : - vaccination contre les maladies (en %) de 95 en 2008 à 99 en 2013 -Surveillance accrue des maladies (en %) de 80 en 2008 à 85 en 2013 Amélioration du contrôle des mouvements des animaux (en %) de 30 en 2008 à 85 en 2013 Meilleure productivité de l'élevage dans les fermes collectives : -augmentation du taux de vêlage des bovins de 45 en 2008 à 50 en 2013 -Diminution du taux de mortalité avant sevrage des veaux (en %) de 25 en 2008	l'élevage La santé animale améliorée en raison de la diminution de l'incidence des maladies.		

Objectifs de développement du pays (PND3)	Problèmes entravant la réalisation des Objectifs de développement du pays (problèmes sectoriels)	RÉSULTAT FINAL (attendu avant la fin du DSP en 2013)	PRODUITS FINAUX (attendu avant la fin du DSP en 2013)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSP en 2011)	PRODUITS À MI-PARCOURS (attendus à mi-parcours du DSP en 2011)	Interventions de la BAD dont la réalisation est prévue pendant la période d'exécution du DSP (nouvelles et en cours)
			à 15 en 2013 -Diminution du taux de mortalité après-sevrage des sevrés (en %) de 12 en 2008 à 6 en 2013 -Diminution du taux de mortalité des petits bovins (agneau/petits) des agriculteurs participant aux fermes collectives) (en %) de 60 en 2008 à 50 en 2013			
Utilisation durable des ressources aquatiques vivantes et développement de l'aquaculture	Ressources en eau inconnues pour la production piscicole	La production piscicole accrue, contribuant ainsi à l'augmentation du nombre des emplois et à l'amélioration des revenus tant pour les hommes que pour les femmes La délivrance de permis, le zonage, les parcs aquatiques accrus	La production piscicole développée grâce à une participation accrue de la communauté, notamment les femmes et les jeunes Contribution des pêcheries dans les eaux intérieures à la sécurité alimentaire accrue à 5 000 tonnes			Études économiques et sectorielles sur les ressources en eau consacrées à la pisciculture et sur la participation accrue des femmes
PILIER III : PARTENARIAT POUR LE COMMERCE ET L'INTÉGRATION RÉGIONALE						
Accroître le commerce et l'investissement au niveau régional	Infrastructures défectueuses dans certains pays de la SADC Capacités insuffisantes concernant les questions liées au commerce et à l'intégration régionale Accès insuffisant à l'information relative au commerce et à l'intégration régionale	Échanges commerciaux et investissements accrues dans l'ensemble de la région en raison du développement des infrastructures et du renforcement des capacités Capacités et connaissances renforcées sur les questions liées au commerce et à l'intégration régionale.	Accroissement du nombre et du volume des projets d'investissement financés par la Banque au sein de la SADC. Participation accrue des entreprises namibiennes aux projets régionaux	Contribution accrue du commerce au PIB et au développement économique général Réduction des coûts de transaction liés au commerce	Harmonisation accrue des politiques liées au commerce Meilleur accès aux informations liées au commerce	Pont de Kazungula (Namibie, Zambie, Botswana) Programme Agriculture, Eau et Sécurité alimentaire dans le Bassin du Haut Okavango (Namibie, Angola) Corridor Walvis Bay Ndola Lumumbasi

ANNEXE IIA : RÉCAPITULATIF DE TOUTES LES OPÉRATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE – AU 25 MARS 2009

Année d'approbation	Projet	Source de financement	Date de signature	Montant approuvé (millions d'UC)	Montant annulé (millions d'UC)	Montant net du prêt (millions d'UC)	Montant décaissé (millions d'UC)	Montant non décaissé (millions d'UC)	Pourcentage décaissé	État d'avancement du projet
Agriculture										
1991	Étude sur le développement rural de la zone commerciale Nord	FAT	18/12/1992	0,63092	0,03642	0,5945	0,59455	0	100	Achevé
1999	1 ^{ère} ligne de crédit à Agribank	BAD	9/5/2000	6,04758	0	6,04758	6,04758	0	100	Achevé
2001	2 ^e ligne de crédit à Agribank	BAD	6/8/2002	7,55948	0	7,55948	7,55948	0	100	Achevé
2004	3 ^e ligne de crédit à Agribank	BAD	s.o.	12,59913	0	12,59913	12,59913	0	100	Achevé
2004	Plan vert de Tandjieskoppe	BAD	s.o.	21,14235	0	21,14235	0	21,14235	0	Pas de décaissement
Sous-total				47,97946	0,03642	47,94304	26,80074	21,14235	55,90	
Transport										
1992	Étude sur la route Trans-Caprivi	FAT	s.o.	0,974	0	0,974	0,974	0	100	Achevé
1992	Étude sur la route Trans-Khalahari	BAD	30/9/1992	8,28947	4,82172	3,46775	3,46775	0	100	Achevé
2001	Extension de la voie ferrée du Nord	BAD	16/10/2001	21,71687	0	21,71687	21,71687	0	100	Achevé
2002	Route Aus-Rosh Pinah	BAD	3/6/2003	20,67568	0	20,67568	20,67568	0	100	Achevé

ANNEXE IIA : RÉCAPITULATIF DE TOUTES LES OPÉRATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE – AU 25 MARS 2009										
Année d'approbation	Projet	Source de financement	Date de signature	Montant approuvé (millions d'UC)	Montant annulé (millions d'UC)	Montant net du prêt (millions d'UC)	Montant décaissé (millions d'UC)	Montant non décaissé (millions d'UC)	Pourcentage décaissé	État d'avancement du projet
2004	Route Kamanjab-Omakange	FAD	26/5/2004	24,87169	0	24,87169	23,84856	1,02313	93,08	En cours
Sous-total				76,52771	4,82172	72,45663	70,68286	1,77377	97,55	
Énergie électrique										
1998	Interconnecteur de 400 KV (Électricité I)	BAD	28/5/1998	18,87854	12,52448	6,35406	6,35405	0	100	Achevé
Sous-total				18,87854	12,52448	6,35406	6,35405	0	100	
Multisectoriel										
1992	Réforme du commerce	FAT	29/4/1992	0,78289	0,01179	0,7711	0,7711	0	100	Achevé
Sous-total				0,78289	0,01179	0,7711	0,7711	0	100	
Eau et assainissement										
1992	Étude d'investissement dans les eaux souterraines pour l'Ouest d'Owambo	FAT	30/9/1992	2,11842	1,35729	0,76113	0,76113	0	100	Achevé
Sous-total				2,11842	1,35729	0,76113	0,76113	0	100	
Social										
1993	Formation initiale des	FAD	9/7/1993	9,21052	0,19109	9,01943	9,01943	0	100	Achevé

ANNEXE IIA : RÉCAPITULATIF DE TOUTES LES OPÉRATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE – AU 25 MARS 2009

Année d'approbation	Projet	Source de financement	Date de signature	Montant approuvé (millions d'UC)	Montant annulé (millions d'UC)	Montant net du prêt (millions d'UC)	Montant décaissé (millions d'UC)	Montant non décaissé (millions d'UC)	Pourcentage décaissé	État d'avancement du projet
	enseignants									
	Développement des ressources humaines	NTF	23/5/1995	3,86	0,80971	3,05029	3,05029	0	100	Achevé
2004	Entrepreneuriat et développement des compétences	NTF	s.o.	5	5	0	0	0	0	Annulé
Sous-total				18,07052	6,0008	12,06972	12,06972	0	100	
Total général				164,3575	25,8644	139,000	115,9273	24,4279	82,6	

ANNEXE IIB : RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS EN COURS DU GROUPE DE LA BANQUE – AU 28 FÉVRIER 2009										
Année d'approbation	Projet	Source de financement	Date de signature	Montant approuvé (millions d'UC)	Montant annulé (millions d'UC)	Montant net du prêt (millions d'UC)	Montant décaissé (millions d'UC)	Montant non décaissé (millions d'UC)	Pourcentage décaissé	État d'avancement du projet
Agriculture										
2004	* Plan vert de Tandjieskoppe	BAD	s.o.	21,14235	0	21,14235	0	21,14235	0	Pas de décaissement.
Sous-total				21,14235	0	21,14235	0	21,14235	0	
Transport										
2004	Route Kamanjab-Omakange	FAD	26/5/2004	25,62233	0	25,62233	23,84856	1,77377	93,08	En cours
Sous-total				25,62233	0	25,62233	23,84856	1,77377	93,08	
Total général				46,76469	0	46,76469	23,84856	22,91612	50,9	

* Pas de décaissement ; le gouvernement a mis du temps à décider s'il faut financer ou non le dépassement de coût, d'où le retard accusé dans le décaissement.

ANNEXE IIC : Résumé de l'évaluation de la performance par secteur et des projets en cours

Projets	Observation des conditions	Performance en matière d'acquisition de biens et services	Performance financière	Activités et travaux	Objectif de développement	Évaluation globale
Secteur agricole						
*Plan vert de Tandjieskoppe	1,0					
Moyenne	1,0					1,0
Secteur des transports						
Route Kamanjab-Omakange	2,67	3	2,75	2,5	3	2,76
Moyenne	2,67	3	2,75	2,5	3	2,76
Moyenne globale	1,84	2,5	2,71	2,5	3,0	2,49

* Pas encore de décaissement.

ANNEXE III (A) : NAMIBIE : PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS.
2003-2008

Indicateurs	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	*2008
Comptes nationaux							
PIB aux prix courants	Millions d'USD	6341	6619	7261	7985	8721	8956
PIB par habitant	USD courants	2273	2834	3092	3389	3525	3700
Taux réel de croissance du PIB	%	4,2	12,3	2,5	7,1	4,1	2,7
Taux de croissance du PIB par habitant	%	2,5	10,4	7,5	9,2	5,8	5,1
Investissement national brut	% du PIB	18,7	18,6	19,6	25,5	26,0	27,05
Investissement public	% du PIB	2,8	2,7	3,4	4,3	6,3	7,05
Investissement privé	% du PIB	15,9	15,9	16,2	21,2	19,7	20,0
Épargne national brut	% du PIB	15,5	20,3	21,4	31,1	24,8	26,0
Prix et monnaie							
Inflation (IPC)	%	7,1	4,2	2,3	5,1	6,7	10,3
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale/USD	6,5	5,73	6,35	9,2	6,8	8,3
Taux de change (fin de période)	monnaie locale/USD	6,6	5,6	6,3	7,3	6,7	9,3
Croissance monétaire (M2)	%	3,29	12,3	29,8	19,9	18,7	21,0
Monnaie et quasi-monnaie en % du PIB	%	75,2	86,6	89,6	113,8	120,9	60,0
Finances publiques							
Total Recettes et dons	% du PIB	28,9	31,3	33	37,5	37,7	36,0
Total Dépenses et prêts nets	% du PIB	36,2	35,0	33,2	32,5	36,6	37,0
Déficit global (-) / Excédent (+)	% du PIB	-7,3	0	-0,2	4,9	1,1	-3,0
Secteur extérieur							
Croissance du volume des exportations (biens et services)	%	2,3	-4,1	-4,3	13,4	5,4	3,7
Croissance du volume des importations (biens)	%	5,7	0,4	1,7	13,4	16,8	24,0
Termes de l'échange (1990=100)			86,7	110,7	122,5	153,0	113,8
Solde du compte courant	Millions d'USD		385	268	1016	693	40
Solde du compte courant	% du PIB		5,8	3,7	12,7	7,9	10,6
Réserves officielles brutes	mois d'importations	1,9	1,7	1,4	2,1	3,0	3,1
Dettes et flux financiers							
Service de la dette	% des exportations	7,8	8,9	5,8	15	11,7	11,2
Dettes extérieures	% du PIB		17,3	18,8	17,9	11,5	11,4
Aide publique au développement nette	% du PIB	2,7	3,6	2,3	2,6	7,2	8,0
Investissement direct étranger net	% du PIB	3,6	4,4	6,4	5,7	9,9	11,0
Source : Département de la statistique de la BAD, Banque de Namibie, Commission nationale de la planification, Namibie et FMI							
*2008 : Estimations							

**ANNEXE III(B) OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT CENTRAL
(EN MILLIONS DE N\$)**

			Réalisations			Estimations	
		2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Recettes							
Impôts sur le revenu et les bénéfiques		3 618,50	4 025,00	4 575,70	5 676,00	5 201,00	6 637,40
Impôts fonciers		75,2	85,9	110,1	142,1	134	165,9
Taxes locales sur les biens et services		1 950,80	2 057,30	3 272,40	3 196,80	3 487,60	3 932,60
Taxes sur le commerce international		3 035,60	4 206,80	3 891,90	6 697,90	8 085,00	8 501,80
Autres taxes		82,80	94,10	113,40	130,40	134,00	145,50
Total recettes fiscales		8 762,90	10 469,00	11 963,40	15 843,20	17 041,60	19 383,20
Revenu de l'entreprise et revenu de la propriété		488,80	490,00	542,90	1 264,00	662,80	815,60
Amendes et confiscations		18,90	17,00	17,60	18,70	23,50	24,00
Frais et redevances administratives		449,30	342,10	511,20	400,50	431,70	475,50
Total recettes non fiscales		970,50	885,90	1 104,10	1 700,60	1 141,70	1 348,60
Total recettes (ressources propres)		9 733,40	11 354,20	13 067,50	17 543,80	18 183,30	20 731,80
Dons		34,20	70,40	39,00	49,60	204,00	141,00
Prêts pour rétrocession		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes et dons		9 767,60	11 424,60	13 106,50	17 593,40	18 387,30	20 872,80
Dépenses							
Dépenses courantes							
Dépenses de personnel		5 117,00	5 527,10	5 888,30	6 213,70	6 725,00	7 708,60
Dépenses sur biens et autres services		2 079,40	1 921,90	1 922,40	2 164,80	2 995,30	3,731.20
Subventions législatives et autres		996	1 040,20	23,9	1 475,20	1 201,70	1,330.80
transferts courants		2 255,90	2 296,90	2 544,60	2 749,30	3 067,00	4 629,70
Total Dépenses courantes		10 448,30	10 786,10	11 541,60	12 603,00	13 989,00	17 400,30
Dépenses en capital							
Dépenses en capital		1 293,40	1 401,10	1 337,40	1 763,90	2 277,40	3 775,40
Transfert pour investissement		103,60	217,40	106,00	261,80	341,80	159,40
Total prêts et prises de participation		400,00	365,90	207,50	650,60	1 219,20	1 129,30
Total Dépenses en capital		1 796,90	1 984,50	1 650,90	2 676,30	3 838,30	5 064,10
Total dépenses		12 245,20	12 770,60	13 192,50	15 279,30	17 827,30	22 464,40
Déficit global (- excédent (+))		-2 477,60	-1 346,00	-84,90	2 314,10	560,00	-1 591,60
Financement total							
Emprunt net		1 788,30	2 441,50	67,10	926,50	-1 942,70	3 091,70
Diminution (+)/Augmentation (-) du solde de trésorerie		689,30	-1 095,50	17,80	-2 381,30	-1 486,50	3,534.20
Financement total		2 477,60	1 346,00	84,9	-2 314,20	-560,00	1 591,50

ANNEXE IV : PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT					
Objectif et indicateurs	1990	2001	2006	Objectif-cible pour 2012	Objectif-cible pour 2015
Objectif 1. Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim	Objectif-cible : 1. Réduire de moitié la proportion de personnes vivant de moins de un dollar par jour Objectif-cible : 2. Réduire de moitié la proportion de personnes souffrant de la faim				
% de la population vivant dans une relative pauvreté (consacrant 60 % ou plus de la dépense totale à la nourriture)	38 (1993/94)	28 (2003/04)		20	19
% de la population vivant dans une extrême pauvreté (consacrant 80 % ou plus de la dépense totale à la nourriture)	9 (1993/94)	4 (2003/04)		2	4.5
Note : la Namibie ne dispose pas d'estimations de la pauvreté basées sur la proportion de personnes vivant de moins de un dollar par jour. Comme la Namibie est classée comme un pays à revenu intermédiaire, il est nécessaire d'utiliser la proportion de personnes vivant de moins de deux dollars par jour comme la benchmark. Les estimations présentées ci-dessus sont basées sur la NHIES en 1993/94 et 2003/04, qui ne sont pas strictement comparable en raison des grandes différences méthodologiques entre les deux enquêtes.					
% d'enfants dénutri/souffrant d'insuffisance pondérale		23,6 (2000)	29,9	18	
Remarques : Susceptible d'être réalisé. Toutefois, la réalisation de l'objectif-cible relative à la faim tel que mesuré par la réduction du pourcentage d'enfants dénutris ou souffrant d'insuffisance pondérale sera une tâche difficile.					
Objectif 2. Réaliser l'éducation primaire universelle	Objectif : assurer que tous les garçons et les filles achèvent un cycle complet de scolarisation primaire				
ratio net de scolarisation primaire (% de la tranche d'âge concernée)	83,2	78,1	92 (2005)	99,1	100
% de la cohorte atteignant la 5 ^e classe d'études	63,9	94,7			
Taux d'alphabétisation des jeunes (%)		92,3			100
Remarques : susceptible d'être réalisé					
Objectif 3. Promouvoir l'égalité entre les sexes	Objectif-cible : Éliminer la disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, de préférence d'ici à 2005 et à tous les niveaux d'ici à 2015				
Ratio de filles par rapport aux garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	111,4	103,7	100+	100+	100
Ratio des jeunes femmes lettrées aux hommes (% âgés de 15 à 24 ans)		102,8			100
Proportion de femmes employées dans le secteur non-agricole (%)	39,2	49,0			50
Proportion de sièges détenus par des femmes au parlement national (%)	7	25	27	50	50
Remarques : susceptible d'être réalisé. Toutefois, la réalisation de la parité homes-femmes dans la représentation au sein du Parlement nécessitera des efforts concertés.					
Objectif 4. Réduire la mortalité infantile	Objectif-cible : Réduire de deux tiers le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans				
Mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000)	87 (1992)	62 (2000)	69	45	29
Mortalité des nourrissons (pour 1 000 naissances vivantes)	67 (1992)	38 (2000)	46	38	22
Vaccination, rougeole (% d'enfants de moins de 12 mois)		58	64,8	84	
Remarques : peu susceptible d'être réalisé					
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle	Objectif-cible : Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle				
Mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	227 (1992)	271 (2000)	450	337	57

ANNEXE IV : PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT					
Objectif et indicateurs	1990	2001	2006	Objectif-cible pour 2012	Objectif-cible pour 2015
Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (% du total)			80	95	
Remarques : peu susceptible d'être réalisé					
Objectif 6. Lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies	Objectif-cible 1. Freiner et commencer à inverser la propagation du VIH/SIDA d'ici à 2015 Objectif-cible 2. Freiner et commencer à inverser l'incidence du paludisme et des autres grandes maladies d'ici à 2015				
% de prévalence du VIH chez les femmes âgés de 15 à 19 ans	6 (1994)	12 (2000)	10,2	8	
% de prévalence du VIH chez les femmes âgés de 20 à 24 ans	11 (1994)	20 (2000)	16,4	12	
% de prévalence des contraceptifs chez les femmes mariées		38 (2000)	47		
Nombre d'enfants orphelins du fait du VIH/SIDA		33,000			
Mortalité causée par le paludisme (pour 100 000 personnes)			428	210	
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	251	658	765		
Remarques : peu susceptible d'être réalisé					
Objectif 7. Assurer la durabilité au point de vue de l'environnement	Objectif-cible 1. Intégrer les principes de développement durable dans les politiques et les programmes du pays Objectif-cible 2. Enrayer la perte de ressources environnementales Objectif-cible 3. Réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas d'accès durable à de l'eau de boisson salubre Objectif-cible 4. Réaliser une amélioration significative de la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020				
Superficie forestière (% de la superficie totale)	10,7				
Aires protégées à l'échelle nationale (% de la superficie totale)	9,4 (1995)	10,4	18	20	
PIB par unité d'utilisation de l'énergie (dollar en PPP par kg d'équivalent-pétrole)					
Émissions de CO ₂ (tonnes par habitant)					
Accès à une source d'eau améliorée (% de la population)	58	80 (2002)	88,5	95	
Accès à des services d'assainissement améliorés (% de la population)	24	30 (2002)	41	65	
Accès à des droits de propriété garantis (% de la population)					
Remarques : susceptible d'être réalisé					
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Objectif-cible 1. Mettre en place un système commercial et financier ouvert basé sur des règles, prévisible et non-discriminatoire. Comprend un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la réduction de la pauvreté—aux plans national et international Objectif-cible 2. En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes En coopération avec les compagnies pharmaceutiques, fournir l'accès aux médicaments essentiels à un coût abordable dans les pays en développement Objectif-cible 3. En coopération avec le secteur privé, offrir les avantages de nouvelles technologies—notamment les technologies de l'information et de la communication				

ANNEXE IV : PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT					
Objectif et indicateurs	1990	2001	2006	Objectif-cible pour 2012	Objectif-cible pour 2015
Taux d'emploi des jeunes (% de la main-d'œuvre totale est âgée de 15 à 24 ans)		37 (2000)	39 (2004)		
Téléphones fixes et mobiles (pour 1 000 personnes)	39	119			
ordinateurs personnels (pour 1 000 personnes)		55			
APD par habitant (dollars EU)	130 (1992)	70	90 (2005)	90	
Remarques : peu susceptible d'être réalisé car le chômage en général et le chômage des jeunes en particulier continuent d'être des sujets de préoccupation					
Autres indicateurs	Pas d'objectif-cible spécifique mentionnés dans les OMD				
Taux d'alphabétisation adulte (%)		81,9 (2000)	83,9 (2005)	91,8	
Espérance de vie à la naissance (nombre d'années)	62		49	51	

Sources : les informations présentées sont tirées d'un large éventail de sources au niveau national, notamment les recensements de la population et de l'habitat, l'Enquête sur les revenus et dépenses des ménages (NHIES) en Namibie et les Enquêtes démographiques et de santé de la Namibie, ainsi que les objectifs-cibles figurant dans le PND3 et d'autres sources internationales, notamment le PNUD et la Banque mondiale.

LES DÉFIS SOCIAUX AUXQUELS EST CONFRONTÉE LA NAMIBIE

Éducation

1. À son accession à l'indépendance en 1990, la Namibie a hérité d'un marché de l'emploi très segmenté, avec une main-d'œuvre dont les compétences étaient maigres. Ceci était le résultat d'une discrimination systématique contre la majorité de la population sous le régime de l'apartheid qui déniait ou offrait seulement un accès limité à l'éducation. Même dans les zones où l'éducation était disponible, elle était de mauvaise qualité et offerte en quantité réduite. Par conséquent, la majorité de la population était marginalisée et contrainte d'exercer des métiers inférieurs, gagnant souvent une pitance qui permettait à peine de survivre. Ainsi, l'énorme déficit de compétences a été un grand obstacle à la croissance économique et au progrès général du pays.

2. Si la Namibie a pu accroître l'accès à l'éducation à l'échelle du pays, elle fait toujours face à des défis de taille au niveau de l'enseignement primaire, secondaire, tertiaire et professionnel. L'enseignement primaire ne fournit pas suffisamment aux étudiants les compétences nécessaires pour poursuivre leur scolarité au cycle secondaire ou pour achever avec succès des études secondaires qui auront des répercussions sur l'enseignement tertiaire. Au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, un des défis les plus pressants pour la Namibie consiste à briser le goulot d'étranglement que constituent l'inadéquation des produits tandis qu'au niveau tertiaire, il semble exister un décalage entre les besoins (la demande) du marché de l'emploi et l'offre. Les principaux défis auxquels fait face le système d'enseignement et la formation professionnels (EFP) sont la faiblesse des capacités de gestion pour répondre aux besoins des employeurs et la participation des employeurs dans les décisions d'orientation et la révision du système afin de l'axer davantage sur la demande ; faibles capacités de formation ; la trop grande dépendance à l'égard de l'État pour le financement et le développement des compétences ainsi qu'une couverture limitée et une répartition inégale des produits.

3. Le moyen le plus important de d'attaquer au déficit de compétences est d'améliorer la quantité et la qualité de la production du système d'enseignement d'une manière générale. En outre, le développement, dans un premier temps, et la mise à niveau constante des compétences en rapport avec les besoins du marché grâce à la formation professionnelle et à l'amélioration des compétences sont indispensables pour une croissance économique accélérée.

4. Tout ce dispositif fera nécessairement appel à des actions non seulement au niveau de l'offre, à travers l'amélioration du niveau de formation des enseignants, de la qualité et du volume de matériels pédagogiques et d'autres infrastructures scolaires pour améliorer l'efficacité interne du système éducatif, mais aussi des initiatives de la part des parents et de la société, en envoyant régulièrement les enfants à l'école, en créant des conditions à domicile et un environnement communautaire favorables à l'apprentissage et en participant à la gestion rationnelle du système d'éducation.

5. Face à ce problème, le gouvernement a lancé le Programme de modernisation du secteur de l'éducation et de la formation (ETSIP) en vue d'améliorer la qualité des prestations dans les systèmes d'éducation et de formation. En outre, l'élaboration du Plan de développement des ressources humaines identifiera les déficits de compétences existants et émergents sur le marché de l'emploi.

Santé

1. Le VIH/SIDA reste un des principaux défis dans le pays, suivi par le paludisme et la tuberculose. S'agissant de la tuberculose, les taux d'infection sont parmi les plus élevés au monde. Les taux élevés de violences domestiques, les comportements sexuels et l'usage illicite de stupéfiants sont quelques-unes des raisons qui expliquent les taux élevés d'infection du VIH, la tuberculose constituant l'une des principales infections opportunistes qui découlent des taux élevés de pauvreté qui sévissent dans le pays.

2. Les faibles niveaux de nutrition constatés en Namibie constituent un autre problème de santé résultant de la pauvreté. Pour les personnes ayant développé le SIDA, cela aggrave les problèmes posés par la pérennisation des programmes d'ART.

3. Tous ces problèmes se traduisent par différents problèmes de santé, du taux élevé de mortalité infantile aux faibles niveaux d'espérance de vie (actuellement de 39 ans). La société civile joue un rôle majeur dans les interventions destinées à surmonter ces difficultés, en appui aux services publics officiels. À titre d'exemple, une forte proportion des soins à domicile fournis aux personnes souffrant du SIDA et la prise en charge des orphelins sont assurés par des Organisations de la société civile. Un travail de pionnier a été effectué par les Organisations de la société civile qui ont réalisé et maintenu des niveaux élevés de Directly Observed Treatment, Short-course (DOTS) traitement contre la tuberculose. Les organisations de la société civile sont en première ligne dans la distribution de moustiquaires pour réduire l'incidence du paludisme.

Genre

1. Depuis son accession à l'indépendance, le pays a accompli des progrès considérables dans la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes. À cette fin, le gouvernement a créé le ministère de l'égalité hommes-femmes et le bien de l'enfant pour coordonner, mettre en œuvre et assurer le suivi des activités et des programmes dans le but d'assurer un développement socioéconomique équitable des femmes, des hommes et des enfants. Afin d'assurer que les problèmes liés au genre sont intégrés dans toutes les politiques et tous les programmes, le gouvernement a élaboré une Politique nationale du genre (PNG) et le Plan d'action national sur le genre (PANG). La PNG et le PANG visent tous deux à améliorer et à favoriser une représentation égale des femmes à tous les échelons des structures de prise de décision en renforçant les capacités des femmes dans les domaines de la gestion et du leadership, la modification des attitudes négatives vis-à-vis de l'égalité entre les hommes et les femmes et une meilleure sensibilisation aux pratiques culturelles néfastes qui empêchent les femmes de participer davantage au partage du pouvoir à tous les échelons de la société. Dans le but d'engager les actions visant à atteindre les objectifs du PANG, le comité parlementaire des femmes namibiennes (NWPC) fut créé par les femmes parlementaires en 1996 dans le but de promouvoir une législation sensible à la spécificité des hommes et des femmes et une participation accrue des femmes aux activités du Parlement namibien. Ce cadre offre la possibilité aux femmes élues de tous les bords politiques et à tous les échelons de l'administration de partager leurs expériences et surmonter les problèmes divers qu'ils rencontrent individuellement, collectivement et au niveau électoral. Un certain nombre d'ONG interviennent active dans la promotion de la participation des femmes au partage du pouvoir et à la prise de décision, notamment dans le domaine politique. Une des initiatives de ce type est la campagne lancée à l'échelle mondiale en 1999 sous la forme d'une action visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de la représentation politique sous la direction de Sister Namibie. Le Réseau des femmes namibiennes entreprend des actions de plaidoyer, de lobbying et d'éducation des électeurs tandis que le groupe Women's Solidarity assure l'accompagnement psychologique, les conseils et d'autres formes d'assistance à toute femme qui aurait été victime de viol ou d'agression sexuelle, physique et émotionnelle.

2. La création de ces institutions et l'élaboration de politiques ont connu quelque succès. Par exemple, le ratio de scolarisation des filles par rapport aux garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire est supérieur à 100 % (NPC 2004). S'agissant de la représentation et de la participation des femmes aux structures de pouvoir et de décision, d'énormes progrès ont été accomplis au cours des 17 années d'indépendance, dépassant de 30 % les objectifs fixés par la Déclaration de la SADC sur le genre en 2005. À titre d'exemple, un nombre important de femmes députés travaillent dans les secteurs suivants : service public (33 %), entreprises privées (33 %), autorité locale (45 %). Toutefois, le taux de représentation des femmes au sein du Parlement et des entreprises parapubliques reste encore faible, à 27 % et 22 % respectivement (Commission électorale de Namibie, Assemblée nationale et Conseil national, 2005).

3. En dépit des progrès enregistrés jusqu'ici, deux problèmes liés au genre continuent de se poser à la Namibie. En premier lieu, figure le déséquilibre entre les hommes et les femmes au niveau de la prise de décision dans les domaines économiques et des affaires. Dans le secteur économique, les femmes représentent 52 % de la population rurale et fournissent environ 90 % de la main-d'œuvre pour la production agricole, notamment la culture de subsistance. Cependant, la plupart des ménages dirigés par des femmes (43 % dans les zones rurales) et leurs niveaux de revenu représentent la moitié de celui de leurs homologues masculins. Outre la production agricole, la majorité des femmes (83 %) est employée au sein du ménage (travail domestique). Cependant, ce travail n'est pas pris en compte dans le calcul du PIB du pays. Les femmes travaillant dans le domaine de la santé et de l'action sociale représentent 75 % tandis que celles travaillant dans le domaine de l'éducation représentent 60 %. Il ressort de ces constats que les femmes occupant surtout des emplois correspondant aux stéréotypes liés au genre tandis que peu de femme évoluent dans des secteurs comme la construction (7 %), le transport, le stockage et la communication (20 %). Figurent en deuxième position les attitudes culturelles et sociales et les perceptions pressantes concernant les rôles traditionnelles des femmes dans la société. La Namibie reste une société patriarcale où continuent de régner des pratiques culturelles et traditionnelles néfastes qui confortent le rôle subalterne des femmes et empêche leur participation pleine et égale dans tous les domaines de la vie. L'emploi dans le secteur formel tend encore à favoriser les hommes au détriment des femmes dans l'accès aux postes les mieux rémunérés/de haut niveau tandis que l'emploi des femmes se trouve concentré dans les fonctions subalternes ou non rémunérées.

4. Le taux de survie des filles est beaucoup plus réduit dans les classes supérieures du cycle primaire (76 %) que parmi les garçons (82 %) et au premier de l'enseignement secondaire (56 %) comparé aux garçons (59 %), ce qui témoigne du fait que les grossesses pendant l'adolescence et les exigences de la famille pèsent sur les apprenants de sexe féminin. Bien que l'incidence des grossesses pendant l'adolescence se soit stabilisée, l'on observe toujours un manque de soutien et des attitudes négatives à l'égard des filles qui tombent enceintes. Une fille qui tombe enceinte est censée, en vertu de la loi, être autorisée à se réinscrire dans le même établissement public après un an d'absence. Cependant, elle sera tenue d'apporter la preuve qu'elle a quelqu'un pour s'occuper de son bébé, critère que nombre de filles ne peuvent remplir. Même si la règle de l'année d'absence s'applique aux écoliers qui mettent les filles enceintes, ils sont rarement identifiés et les hommes plus âgés subissent rarement les conséquences de leurs actes, quoiqu'un nombre limité d'établissements scolaires aient pris des mesures dans ce sens.

5. Les autres disparités dans le domaine de l'éducation ont une origine régionale et ethnique. Ces disparités vont de l'éloignement relatif ou du style de vie, notamment le cas des enfants des groupes ethniques de Himba et San qui mènent une vie nomade ou sont relativement moins intégrés dans les processus de développement. Les autres disparités concernent les facteurs de vulnérabilités tels que le fait d'être affecté par le VIH/SIDA, d'être orphelins ou d'être invalides. Le taux de survie parmi les garçons et des filles dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est 30 %.

6. Le gouvernement est en train de déployer des efforts pour assurer une répartition équitable des ressources, en mettant un accent particulier sur les groupes défavorisés. Le ministère des Finances établit des budgets pour les activités tenant compte des sexospécificités dans d'autres ministères. Le ministère du Commerce et de l'Industrie, avec le soutien de la GTZ, aide les personnes défavorisées engagées dans des entreprises économiques autofinancées au moyen d'un programme de garantie de crédit en vue de les aider à lancer leur propre PME ainsi qu'en fournissant une formation à l'ensemble du personnel du ministère. Le ministère du Travail et du Bien-être social est chargé d'assurer la participation égale des femmes au monde du travail à travers le suivi et le contrôle de l'application effective de la Loi sur la discrimination positive (l'emploi).

7. Le rapport 2004 sur le OMD de la Namibie a révélé que si les progrès constatés actuellement dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes se poursuivaient, le pays pourrait réaliser les OMD relatifs à la promotion de la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes à l'horizon 2015.

ANNEXE VI(A) : DONNS (N\$)

Baillieur de fonds	Secteurs/ Programmes	2007/2008	Fonds de recettes extérieures de l'État			Fonds de recettes intérieures de l'État		
			2008/2009	2009/2010	2010/2011	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Allemagne	Parcs nationaux	5 336 712	5 336 712	-	-	-	-	-
	Forêt communautaire	37 395 425	37 395 425	-	-	-	-	-
	Réforme agraire	53 395 425	53 395 425	-	-	-	-	-
	Gestion des ressources en eau	16 006 297	16 006 297	-	-	-	-	-
	Environnement et tourisme	16 006 296	16 006 296	-	-	-	-	-
	Renf. capacités	19 954 849	19 954 849	-	-	-	-	-
	Routes	22 398 893	22 398 893	-	-	-	-	-
	Transport	10 600 000	-	-	-	320 129 857	-	-
	Partenariat pour la croissance économique	42 400 000	-	-	-	-	-	-
	Gestion des finances publiques	53 336 242	53 336 242	-	-	-	-	-
VH/Sida	21 351 385	21 351 385	-	-	-	-	-	
Initiative spéciale	106 756 925	106 756 925	-	-	-	-	-	
TOTAL	404,938,449	351 938 449	-	-	320 129 857	-	-	
Finlande	Fonds de coop. local	21 351 385	21 351 385	21 351 385	21 351	-	-	-
	Décentralisation	64 054 155	64 054 155	0	0	-	-	-
	Éducation	711 713	711 713	711 713	711 713	-	-	-
	Eau	7 117 128	7 117 128	7 117 128	7 117	-	-	-
TOTAL	93,234,381	93 234 381	29 180 226	29 180	-	-	-	
France : cadre de coopération	Fonds de dév. social	4 325 000	4 325 000	-	-	-	-	-
	Décentralisation	2 300 000	2 300 000	-	-	-	-	-
	Autres	21 043 740	21 043 740	21 043 740	21 043	-	-	-
TOTAL	27,668,740	27 668 740	21 043 740	21 043	-	-	-	
Luxembourg	Infrastructure	533 784	533 784	533 784	583 784	-	-	-
	Eau	13 344 616	13 344 616	13 344 616	13 344	-	-	-
	Plan vert	8 006 769	8 006 769	8 006 769	8 006	-	-	-
	Éducation	2 668 923	2 668 923	2 668 923	2 668	-	-	-
	Eau	17 668 272	17 668 272	17 668 272	17 668	-	-	-
TOTAL	42,222,364	42 222 364	42 222 364	42 272	-	-	-	
Pays-Bas	Éducation (ETSIP)	0	-	-	-	42 702 770	42 702	42,702,770
	Marchés émergents	0	5 300 000	5 300 000	-	-	-	-
TOTAL	0	5 300 000	5 300 000	-	42 702 770	42 702	42 702 770	

Islande	Projets de pêche, d'éducation et sociaux	1 598 582	2 652 000	-	-	-	-	-
	TOTAL	1 598 582	2 652 000	-	-	-	-	-
Égypte	Soutien d'urgence (dons de nourriture)	750 000	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	750 000	-	-	-	-	-	-
Chine	Construction des Conseils régionaux de Kavango et d'Omusati	1 443 000	-	-	-	-	-	-
	Nouveau Palais présidentiel	11 544 000	9 677 866	9 677 866	9 677	-	-	-
	Formation ress. humaines	3 848 000	3 848 000	3 848 000	3 848 000	-	-	-
	Experts Unam	6 734 000	3 848 000	3 848 000	3 848	-	-	-
	Matériels de pisciculture	577 200	-	-	-	-	-	-
	Plan vert et pisciculture	-	9 961 781	9 961 781	9 961	-	-	-
	Éducation	-	10 000 000	10 000 000	10 000	-	-	-
	Centre national de jeunesse	211 640	33 260 000	33 260 000	33 260	-	-	-
	Hôpital Omuthiya	769 600	22 190 133	22 190 133	22 190	-	-	-
	Bloc Eiseb – Création d'unités agricoles	-	10 200 406	10 200 406	10 200	-	-	-
	Académie militaire	529 100	54 304 900	54 304 900	54 304	-	-	-
	TOTAL	25,656,540	157 291 086	157 291 086	157 291	-	-	-
Espagne	Réinstallation, pêche, santé	57 403 453	31 599 342	31 599 342	31 599	-	-	-
	Appr. eau en milieu rural	0	-	-	-	10 600 000	-	-
	Éducation (ETSIP)	0	-	-	-	10 532 307	10 532	10 532 307
	TOTAL	57,403,453	31 599 342	31 599 342	31 599	21 132 307	10 532	10 532 307
Suède	Coopération au dévelop.	16 500 000	16 500 000	0	0	-	-	-
	TOTAL	16 500 000	16 500 000	-	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique	VIH/SIDA- PEPFAR	766 800 000	766 800 000	766 800 000	766 800 000	-	-	-
	Appui à l'éducation de base	17 608 710	-	-	-	-	-	-
	Survie et santé de l'enfant	8 378 000	13 731 400	8 520 000	-	-	-	-
	Millennium Challenge Account	-	460 000 000	460 000 000	460 000 000	-	-	-
	Démocratie et gouvernance	5 440 020	-	-	-	-	-	-
	Ressources naturelles	14 065 100	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	812,291,830	1 240 531 400	1 235 320	1 226 800	-	-	-
TOTAL		1 481 514 339	1 968 937 762	1 521 956	1 508 186	383 964 934	53 235	53 235 077

Taux de change utilisés : USD – 7 100 N\$ Euro – 10,60 N\$ RMBY – 0,9620 N\$ SEK – 1,1 N\$

Bailleur de fonds	Secteurs/Programmes	Fonds de recettes extérieures de l'État				Fonds de recettes intérieures de l'État		
		2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Japon	Transport (route Rundu - Elundu)	53 596 738	140 667 884	-	-	-	-	-
TOTAL		53 596 738	140 667 884	0	0	0	0	0
République fédérale d'Allemagne	Énergie	427 027 700	-	-	-	-	-	-
TOTAL		427 027 700	0	0	0	0	0	0
Finlande	Santé	53 378 463	53 378 463	53 378 463	53 378 463	-	-	-
TOTAL		53 378 463	53 378 463	53 378 463	53 378 463	-	-	-
France :		258 543 537	258 543 537	258 543 537	258 543 537	-	-	-
TOTAL		258 543 537	258 543 537	258 543 537	258 543 537	0	0	0
République populaire de Chine	Projets de lignes de chemin de fer	0	72 150 000	72 150 000	72 150 000			
	Système de gestion électronique et documents et d'archives	0	9 620 000	9 620 000	9 620 000			
	Rénovation de l'Hôpital d'Oshakati	0	49 302 500	49 302 500	49 302 500			
	Laboratoires de NIP	0	2 405 000	2 405 000	2 405 000			
	Matériel de NBC	0	24 050 000	24 050 000	24 050 000			
	Appareils de radioscopie des conteneurs	0	82 972 500	82 972 500	82 972 500			
	Crédit acheteur	0	177 500 000	177 500 000	177 500 000			
TOTAL		0	418 000 000	418 000 000	418 000 000	0	0	0
Espagne	Éducation (ETSIP)	14 836 050	0					
	Appr. en eau en milieu rural	5 300 000	0	-	-	-	-	-
TOTAL		20 136 050	0	0	0	0	0	0
TOTAL		812 682 488	870 589 884	729 922 000	729 922 000	-	-	-

Taux de change utilisés : USD – 7 100 N\$; Euro – 10,60 N\$; RMBY – 0,9620 N\$; SEK – 1,1 N\$

ANNEXE VI(B) : MATRICE DES BAILLEURS DE FONDS –PRÊTS (N\$)

Donateur	Secteurs/ Programmes	Fonds de recettes extérieures de l'État			Fonds de recettes intérieures de l'État		
		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Finlande	Santé	53 378 463	53 378 463	53 378 463	-	-	-
SOUS-TOTAL		53,378,463	53 378 463	53 378 463	-	-	-
France : Cadre de coopération		258 543 537	258 543 537	258 543 537	-	-	-
SOUS-TOTAL		258,543,537	258 543 537	258 543 537	-	-	-
République populaire de Chine	Agriculture	9 803 922	9 803 922	9 803 922	-	-	-
	Technologies de l'information et de la communication	48 692 810	48 692 810	48 692 810			
	Transport	98 039 216	98 039 216	98 039 216			
	Santé et assainissement	3 267 974	3 267 974	3 267 974			
	Services publics et Administration publique	176 797 386	176 797 386	176 797 386			
	Crédit acheteur	236 666 667	236 666 667	236 666 667			
SOUS-TOTAL		573,267,974	573 267 974	573 267 974	-	-	-
Banque mondiale	ETSIP	53 250 000	53 250 000				
SOUS-TOTAL		626,517,974	626 517 974				
TOTAL		938 439 973	938 439 973	885 189 973		-	-

Taux de change utilisés : USD – 7 100 N\$ Euro – 10,60 N\$ RMBY – 0,9620 N\$ SEK – 1,1 N\$

ANNEXE VI (C) : Aide multilatérale au développement, 2006/07

Partenaire au développement	Secteur	2006/2007(N\$)
Multilatéraux hors-Nations unies		
Union européenne	Développement des ressources humaines	48 000 000,00
	Développement rural	149 035 075,00
	Gestion des finances publiques	24 685 520,92
	Santé et VIH/SIDA	18 363 059,00
	Renforcement des capacités	1 900 000,00
Banque mondiale	Environnement	16 834 878,14
	VIH/SIDA	1 781 146,79
Total hors-Nations unies		26 599 679,86
Multilatéraux membres du Système des Nations unies		
FNUAP	Santé	1 490 810,12
UNICEF		1 047 772,80
PNUD	Environnement et tourisme	21 908 574,78
PNUD	VIH/SIDA	2 865 244,48
FNUAP		1 218 926,40
FNUAP	Ressources humaines	1 212 519,00
FNUAP	(Éducation, Formation, Renforcement des capacités)	3 162 432,00
UNICEF		181 000,00
UNICEF	Bonne gouvernance, Démocratie et Droits humains	173 760,00
PNUD		362 000,00
PNUD	Réduction de la pauvreté	941 200,00
Total-Nations unies		34 564 239,58
Total générale – Aide multilatérale		295 163 919,44
Source : Rapport annuel de la Commission nationale de la planification, 2006/07		

Liste des documents/sources utilise(s) pour l'élaboration du DSP

- Banque africaine de développement, “Répondre aux défis de développement des pays à revenu intermédiaire – Stratégie actuelle de la BAD et autres réflexions en vue d’une amélioration”, mars 2006
- Banque africaine de développement, Cadre stratégique en vue du renforcement de l’appui aux pays à revenu intermédiaire, avril 2008
- Banque africaine de développement, « Namibie – Document de stratégie-pays 2001-2003 » (ADB/BD/WP/2001/60).
- Banque africaine de développement, « Namibie - Mise à jour du Document de stratégie-pays 2005”, (ADB/BD/IF/2005/236
- Banque africaine de développement, « Namibie - Mise à jour Document de stratégie-pays pour 2005 »,
- Banque africaine de développement, « Perspective de l’économie africaine », 2006/07
- Angula, H.K. (Hon), “Global Economic Environment and the Economy of Namibia”
- Banque de Namibie, “Namibia Quarterly Bulletin, June 2008”.
- Banque de Namibie, “Namibia Report Annual 2007”
- Banque de Namibie, “Namibia Economic Outlook, 2008”
- Enquête sur les revenus et dépenses des ménages”
- Banque de Namibie, “Monetary Policy Statement 20008”
- Bureau central de statistique, National Planning Commission, 2003/04 Namibia
- Bureau central de statistique, National Planning Commission, “2004 Namibian Labour Force Survey”
- Bureau central de statistique, National Planning Commission, “Namibia National Accounts 1996-2006”
- Bureau central de statistique, National Planning Commission, “Namibia National Accounts 2007”
- Bureau central de statistique, National Planning Commission, “Human Development Report”, 2004
- Gaomab II, Mihe, “Private Sector Investment and Socio-economic Transformation and Development”, 2005
- Fonds monétaire international, “Namibia 2006 Article IV Consultations”
- Fonds monétaire international, “Namibia 2007 Article IV Consultations”
- Fonds monétaire international, “Namibia Selected Issues and Statistical Appendix, 2008”
- J.E.Odada, Department of EconoPRI, University of Namibia, 10th Bank of Namibia Annual Symposium on Structural Transformation of Namibian Economy: Insights from other countries-An Overview of the Structural Transformation of Namibian Economy, septembre 2008
- Kavazeua Uapanda Katjomuise, United nations Commission for Africa, UNECA, Addis Ababa, 10th Bank of Namibia Annual Symposium on Structural Transformation of Namibian Economy: Insights from other countries-An Overview of the Structural Transformation of l’économie namibienne, septembre 2008
- Ministère de l’Égalité entre hommes et femmes et le Bien-être de l’enfant, Politique nationale du genre,
- Ministère de l’Éducation, Namibia, Education Management Information System, Education Statistics
- Ministère des Finances, Namibia, “Macroeconomic Framework, 2006/07-

2008/09”

Ministère des Finances, Namibia, “Macroeconomic Framework, 2007/08-2009/10”

Ministère des Finances, Namibia, “Medium-Term Economic Framework”, 2006/07 to 2008/09

Ministère des Finances, Namibia, Statement for the 2006/07 Budget”

Ministère des Finances, Namibia, Statement for the 2007/08 Budget

Ministry of Gender Equality and Child Welfare, Statistics on Men and Women in Management Positions in the Parastatals of Namibia, 2006, Volume 2

Ministère de l'Égalité entre hommes et femmes et le Bien-être de l'enfant, Statistics on Men and Women in Management Positions in le secteur privé of Namibie 2006 Volume 3

Ministère de l'Égalité entre hommes et femmes et le Bien-être de l'enfant, Statistics on Men and Women in Management Positions in the Public Service of Namibie, 2006 Volume 1

Commission de planification nationale, “Economic Challenges of Namibia”

Commission de planification nationale, Présidence de la République, “Second National Development Plan”, 2001/2-2005/6.

Commission de planification nationale, Présidence de la République, “Third National Development Plan”, 2007/08-2011/12

Commission de planification nationale, Présidence de la République, Annual Report, 2006/07

Présidence de la République, Department of Women's Affairs, “National Gender Policy”, 1997

Présidence de la République, Department of Women's Affairs, National Gender Plan of Action (1998 to 2003).

Republic of Namibia, Special Incentives for Manufacturers and Exporters

Banque mondiale, “Namibia Trade Brief”, 2008

Base des indicateurs du commerce mondial 2008
<http://www.worldbank.org/wb2008>

Objectifs-cibles et réalisations du PND2

Rubrique	Réalisation dans le cadre du PND1	Objectif visé dans le cadre du PND2 (2001-2006)	Réalisation dans le cadre du PND2 (2001-2006)
1. Croissance du PIB (% par an)	3,6	4,3	4,7
Industries primaires	3,2	6,7	4,5
Industries secondaires	1,3	5,5	4,8
Industries tertiaires	4,0	4,0	5,4
2. Accroissement des investissements ou du GFCF (% annuel)	6,4	4,1	11,9
3. Part de l'investissement privé dans le total	78 % in 2000	90 % in 2006,	86 % (2006)
4. Ratio de l'investissement privé au PIB	14,6 % (2000)	20 % (2006)	23,6 % (2006)
5. Part des produits primaires dans le volume total des exportations	82 % (1999)	41 % (2006)	44 % (2006)
6. Déficit budgétaire en % du PIB	1,9	3,0 (2005)	0,2 (2005/06)
7. Accroître la contribution des PME au PIB	1,3	12 % by 2006	4,9 % d'ici à 2006
8. Réduire le coefficient de Gini	0,701	0,67 à moins de 0,6 à fin 2006	0,604 en 2003/04
9. Accroître la contribution des PME au PIB	5 % in 2000	10 % en 2006	NA
10. Croissance de l'emploi (% annuel)		2,6 (1999-2006)	-2,7 (2000-2004)
11. Part de l'emploi dans le secteur industriel dans le total	6,4 % in 2000	20 % in 2006	6,2 % en 2004
12. Représentation des femmes au sein du Parlement	19 % in 2000	35 % (2006)	28 % (2004)
13. Croissance des exportations (% annuel)	2,1	6,7	6,6
14. Croissance des importations (% annuel)	4,4	4,8	5,7
15. Croissance du montant total des dépenses de consommation (% annuel)	2,7	3,6	2,2
16. Accroissement des dépenses de consommation privées (% annuel)	5,4	4,7	2,6
17. Accroissement des dépenses publiques (% annuel)	2,9	2,4	1,5
18. Inflation (% annuel)	8,5	6,1/	6,5
19. Ratio de la dette publique totale au PIB (%)	21,3	23,7	28,8 (2006)

s.o. – Non disponible

Sources : Comptes nationaux 2006 et Enquête 2004 sur la main-d'œuvre en Namibie

CARTE DE LA NAMIBIE



Cette carte est conçue par la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part de la Banque et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

ⁱ Vision 2020 est le cadre national de planification à long terme qui vise à faire de la Namibie un pays prospère et industrialisé développé par ses ressources humaines, dans un climat de paix, de concorde et de stabilité politique.

ⁱⁱ Cette retraite a décidé que les stratégies visant à stimuler la croissance économique dans le PND3 doivent inclure : i) la promotion de l'investissement national et étranger, ii) l'amélioration de la productivité et l'innovation, iii) le renforcement du progrès technologique ; iv) le développement de ressources humaines de qualité ; v) l'accélération de la transition vers une économie basée sur le savoir ; et vi) l'intensification du développement rural afin de réduire les écarts entre les zones urbaines et le monde rural ;

ⁱⁱⁱ La Déclaration du Millénaire qui a été faite en septembre 2000 à New York a été signée par la Namibie. Elle met l'accent sur le développement durable, la bonne gouvernance, la paix, la sécurité et les droits humains ; et sur leur expression concrète, les Objectifs du Millénaire pour le développement ou OMD qui soulignent l'engagement aussi bien des pays en développement et des pays avancés de réduire la pauvreté dans ses différentes manifestations grâce à des partenariats renforcés.

^{iv} Les leçons tirées dans le cadre de la mise en œuvre du PND2, qui sont la nécessité : i) d'augmentations accélérées de la productivité dans le domaine agricole, en particulier dans l'agriculture de subsistance ; ii) d'une diversification de l'économie du monde rural en la soustrayant à la dépendance vis-à-vis de l'agriculture de subsistance ; iii) d'un développement rural rapide ; iv) d'une expansion de l'emploi rémunéré ; v) d'une meilleure coordination entre les entités gouvernementales et entre ces dernières et les parties prenantes non-gouvernementales ; vi) de ressources humaines et de capacités institutionnelles de meilleure qualité (renforcées) ; vii) un système de suivi, de communications financières et d'évaluation plus efficace ; et viii) d'une approche axée sur les résultats, complétant l'approche axée sur les dépenses et les activités

^v L'ETSIP est un programme de développement des capacités destiné à réaliser des améliorations dans tous les aspects du développement institutionnel, notamment le leadership, la stratégie et la planification, la gestion et le développement des ressources humaines, le développement des partenariats et la gestion du changement.

^{vi} Le Plan vert prend sa source dans les révolutions verte, blanche et jaune intervenues en Inde dans les années 60 et 70, qui ont stimulé la production de lait et de céréales, transformant le pays en un vaste panier de vivres. C'est le plan conçu par la Namibie pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. Le gouvernement entend accroître la contribution de l'agriculture au produit intérieur brut du pays (PIB), qui est dominé par les diamants et la viande de bœuf. Un certain nombre de projets ont été initiés depuis le lancement du Green Scheme l'année dernière : les dattes et les vignes sont produites dans le Sud, les poisons d'eau douce dans les régions Nord et Nord-est et différentes initiatives en matière de production horticole telles que l'élevage dans les autres parties du pays.

^{vii} Un corridor économique ou de développement ou initiative de développement spatial est une zone géographique dans laquelle les investissements dans les infrastructures sont directement liés au potentiel dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la production et du tourisme.